46472

NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Distr. : GENERALE
E/CN.14/715
E/CN.14/ECO/145
16 novembre 1978
FRANCAIS
Original: ANGLAIS

DOCUMENT DE CONFERENCE

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Quatorzième session /
Cinquième réunion de la
Conférence des ministres

Rabat, 20 - 28 mars 1979

Point 16 (b) de l'ordre du jour

21 ECA CEA 1958 1979 years of ans au Service to Africa de l'Afrique

RAPPORT DE LA MISSION D'EVALUATION CENTRE AFRICAIN DE RECHERCHES ET DE FORMATION POUR LA FEMME

(7-24 mars 1978)

78-2949

TABLE DES MATIERES

	Page
HISTORIQUE DE MISSION	1
Introduction	1
Mandats de la Mission d'évaluation	1
Composition de la Mission.	2
Programme de travail de la Mission d'évaluation	3
RECAPITULATION DES RECOMMANDATIONS DE LA MISSION D'EVALUATION	4
PROGRAMME	5
ORGANISMES DONTATEURS	6
ORGANISMES DES NATIONS UNIES	6
ETATS MEMBRES	6
INTRODUCTION: ORIGINE ET EVOLUTION DU CENTRE	7
EVALUATION DES OBJECTIFS ET DES PROGRAMMES DU CENTRE	9
MECANISME NATIONAL POUR L'INTEGRATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT	11
Origine et objectifs	11
Activités	12
Plans pour l'avenir	13
Observations de la Mission	13
Recommandations relatives aux mécanismes nationaux	14
FORMATION, VOYAGES ET BOURSES D'ETUDE	15
Objectifs	15
Activités	15
Projets d'avenir	17
Observations de la Mission	17
Recommandations relatives à la formation	18

TABLE DES MATIERES (suite)

	Page
COMMUNICATIONS ET PUBLICATIONS	19
Origine et objectifs	19
Activités	20
Projets d'avenir	20
Observations de la Mission	21
Recommandations relatives aux communications et aux publications	21
L'EQUIPE SPECIALE DE FEMMES AFRICAINES POUR LE DEVELOPPEMENT	22
Introduction	22
Activités	22
Projets d'avenir	24
Observations de la Mission	24
Recommandations de l'Equipe spéciale	25
LA TECHNOLOGIE VILLAGEOISE	26
Origine et objectifs	26
Activités	26
Projets d'avenir	27
Observations de la Mission	28
Recommandations concernant la technologie	29
RECHERCHE	29
Origine et objectifs	29
Activités	30
Projets d'avenir	31
Observations de la Mission	31
Recommandations sur la recherche	33
ARTISANAT ET PETITE INDUSTRIE	34
Origine et objectifs	34
Activités	35
Projets d'avenir	35
Observations de la Mission	35
Recommandations concernant l'artisanat et la petite industrie	36

TABLE DES MATIERES (suite)

Page

INCIDENCES DE CERTAINS FACTEURS SUR LE PROGRAMME DU CENTRE ET RECOMMANDATIONS VISANT A RENFORCER SES ACTIVITES 36

Introduction 36

Structure et personnel du Centre 36

Recommandations concernant la structure et le personnel du Centre. 37

Position du Centre au sein de la structure de la CEA 38

Recommandations au sujet de la position du Centre au sein de la CEA 38

Rapports du CARFF avec la CEA à l'échelon sous-régional 39

Recommandations relatives aux activités sous-régionales du CARFF... 39

Responsabilités 40

Qualifications 40

Rapports du CARFF avec les Etats membres 41

Recommandations au sujet des rapports entre le CARFF et les Etats membres 41

Rapports entre le CARFF et le système des Nations Unies 42

Recommandations concernant le Centre et le système des Nations Unies 43

Rapport du CARFF avec les organismes donateurs 44

Recommandations concernant les rapports avec les organismes donateurs 44

Planification et coordination du programme 45

Recommandations concernant la planification et la coordination des programmes 46

APPUI FINANCIER 46

Ventilation des ressources par origine 47

Le rôle des Etats membres 48

Le rôle des organismes donateurs 48

Rôle de la CEA 49

Dépenses de fonctionnement et frais d'administration 49

Observations de la Mission 50

Besoins futurs 51

Recommandations au sujet du financement 54

TABLE DES MATIERES (suite)

Page

RESULTATS DE LA MISSION..... 55

ANNEXES

I. CENTRE AFRICAIN DE RECHERCHES ET DE FORMATION POUR LA FEMME

II. COMPTE RENDU DES MISSIONS DANS LES PAYS

III. LISTE DES DOCUMENTS D'INFORMATION DONT DISPOSAIT LA MISSION

IV. ORGANIGRAMME DU CENTRE AFRICAIN DE RECHERCHES ET DE FORMATION POUR LA FEMME DE LA CEA (CARFF)

V. ALLOCUTION DU SECRETAIRE EXECUTIF DE LA CEA ADRESSEE AUX MEMBRES DE LA MISSION D'EVALUATION DU CARFF (7 mars 1978)

VI. REMARQUES SUCCINCTES DU PRESIDENT DE LA MISSION D'EVALUATION

VII. ALLOCUTION ADRESSEE PAR MME HELVI SIPILA, SOUS-SECRETAIRE GENERAL AU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET AUX AFFAIRES HUMANITAIRES A LA MISSION D'EVALUATION DU CENTRE DE RECHERCHES ET DE FORMATION POUR LA FEMME DE LA CEA, 7-28 mars, 1978

EXAMEN ET EVALUATION DU CENTRE AFRICAIN DE RECHERCHES ET DE FORMATION POUR LA FEMME (CARFF)

HISTORIQUE DE MISSION

Introduction

1. Depuis 1975, date à laquelle a été créé le Centre africain de recherches et de formation pour la femme, le personnel dudit Centre a pris conscience de la nécessité d'inscrire à son programme une évaluation périodique de ses activités de façon à fournir des orientations, à assigner des priorités et à fixer des stratégies. En conséquence, les demandes d'assistance financière adressées aux organismes donateurs ont régulièrement comporté une demande de crédits aux fins de ladite évaluation. C'est l'USAID qui a financé la présente mission d'évaluation.

2. Lors de la Conférence régionale sur la mise en oeuvre des plans nationaux, du plan régional et du plan mondial d'action pour l'intégration de la femme au développement, qui s'est tenue à Nouakchott (Mauritanie) en septembre-octobre 1977, la réunion des organismes donateurs finançant le Centre avait proposé à la CEA de lancer des plans d'examen et d'évaluation systématiques des activités du Centre, des progrès qu'il avait enregistrés et des plans qu'il prévoyait d'entreprendre au début de l'année 1978.

3. Le programme de la CEA en faveur de la femme, qui a ultérieurement donné naissance au CARFF, est opérationnel depuis 1972; ainsi, cinq années d'activité se sont écoulées et une évaluation du Centre s'imposait. En conséquence, la CEA, conformément à la demande des donateurs, a invité une mission à procéder à ladite évaluation; cette mission était composée de représentants des principaux donateurs, assistés de conseillers régionaux féminins hors classe provenant des différentes sous-régions desservies par la Commission.

Mandats de la Mission d'évaluation

4. La Mission avait essentiellement pour objet :

1) de déterminer dans quelle mesure les objectifs et programmes du Centre étaient adaptés aux priorités nationales et régionales, à savoir assurer une participation accrue des femmes au processus du développement;

2) d'identifier les facteurs susceptibles de faciliter ou d'entraver la réalisation des objectifs immédiats et à long terme du Centre;

3) d'évaluer l'efficacité de l'appui des donateurs au programme du Centre à ce jour;

4) de recommander, compte tenu des conclusions concernant les points 1., 2. et 3. ci-dessus, des mesures visant à mettre le Centre mieux à même de satisfaire efficacement les besoins nationaux et régionaux, dans le cadre des rapports établis ou susceptibles d'être établis avec les Etats membres et le système des Nations Unies ainsi que dans le cadre de la collaboration instituée avec d'autres organisations régionales et sous-régionales;

5) de proposer aux Etats membres, au système des Nations Unies et aux donateurs, les moyens et mécanismes permettant d'assurer l'aide le plus efficace possible aux activités du Centre jusqu'en 1985, date à laquelle prendra fin la Décennie des Nations Unies pour la femme (1976-1985).

Composition de la Mission

5. La Mission était composée des membres ci-après :

Présidente	Mme Lily A.W. Monze, Membre du Parlement, Ministre d'Etat, Ministère de la Coopération économique et technique (Zambie).
Allemagne : (République fédérale)	Mme Ursula Linnhoff, Ministère de la Coopération économique, Bonn (chargée des missions dans les pays et des rapports de fins de missions)
Pays-Bas :	Mme. Ellettha Schoustra, Ministère des Affaires étrangères, La Haye.
Suède :	Mme. Eva Forsberg, SIDA, Addis-Abéba
USAID :	Mme. Margaret Bonner, USAID, Addis-Abéba (Addis-Abéba exclusivement)
Fondation Ford :	Mme. Susan Goodwillie, Fondation Ford, New York, (Etats-Unis d'Amérique).
FAO :	Dr. Jean Delaney, FAO, Rome, (Italie).
FISE :	Mme. Virginia Hazzard, FISE, Bureau régional, Nairobi (Kenya).
OIT :	Mme. H.M. Albastros, Bureau régional de l'OIT, Addis-Abéba (Addis-Abéba exclusivement).
Assistante de la Présidente de la Mission d'évaluation	Mme. Anne Nkhata, Ministère de la Coopération économique et technique, Zambie (Addis-Abéba exclusivement).

Conseillers régionaux

Mme. Saida Agrebi, Chef du Arab Women Workers Bureau, Arab Labour Organisation (Bureau de Tunis).

Mme. Kayissan Brenner, Ministère de la Santé, des affaires sociales et de la promotion de la femme (Togo).

Mme. Martha Bulengo, Directeur exécutif du Community Development Trust Fund of Tanzania.

Mme. Lettie Stuart, Fonctionnaire chargée de la planification, University Secretariat, University of Sierra Leone.

Programme de travail de la Mission d'évaluation

6. Le programme de travail de la Mission et des conseillers régionaux était conçu comme suit :

1) Réunion d'information et consultations, durant trois jours à Addis-Abéba, avec les responsables et membres du personnel de la CEA et en particulier avec le personnel du CARFF (voir annexe I);

2) Missions dans les Etats membres de la Commission durant une semaine, aux fins d'entretiens avec les représentants des gouvernements et des organismes bénévoles. Les membres de la Mission se sont rendus dans les pays suivants :

Gambie :	Mme. M. Bulongo
République-Unie du Cameroun :	Mme. L. Stuart Mme. V. Hazzard
Ghana :	Mme. M. Bulengo Mme. L. Stuart Mme. V. Hazzard
République-Unie de Tanzanie :	Mme. L.A.W. Monze
Zambie et Kenya[1/]	Mme. S. Goodwillie Mme. E. Forsberg Dr. J. Delaney Mme. E. Schoustra Mme. U. Linnhoff
Mauritanie et Sénégal :	Mme. K. Brenner Mme. S. Agrebi

1/ Il y a eu une brève halte au Kenya.

On trouvera à l'annexe II le résumé des missions effectuées dans les pays.

3) Réunion à Addis-Abéba des membres de la Mission et des conseillers régionaux durant cinq jours aux fins d'entretiens et d'établissement du rapport.

7. Les membres de la Mission ont déploré que tous les organismes donateurs fournissant une assistance au Centre n'aient pas été représentés et se sont félicités du fait que la participation de conseillers régionaux ait été particulièrement appréciée et utile aux donateurs ayant participé à la Mission. La participation active du Centre et du personnel de la CEA aux réunions de travail à Addis-Abéba a également grandement facilité les activités de la Mission.

8. En outre, la Mission a particulièrement apprécié l'aide que lui a fournie l'ensemble du personnel du Centre au cours des opérations d'évaluation. Les documents de travail et d'information, d'excellente qualité, établis à l'avance et au cours des opérations d'évaluation, étaient indispensables à la Mission pour réaliser ses objectifs. A l'annexe III figure la liste des documents d'information.

9. Au cours des missions dans les pays, le Président et les membres de la Mission d'évaluation ont vivement apprécié la généreuse hospitalité ainsi que les avis et l'assistance offerts par les représentants des gouvernements, les responsables, les planificateurs et le personnel des divers programmes en faveur de la femme, des institutions et des organisations nationales. Les activités de la Mission ont été facilitées par les nombreux concours dont elle a bénéficié dans chacun des pays.

RECAPITULATION DES RECOMMANDATIONS DE LA MISSION D'EVALUATION

10. En résumé, les recommandations de la Mission d'évaluation sont les suivantes :

CEA : Structure et dotation en personnel

1) Renforcer la structure du Centre africain de recherches et de formation pour la femme (CARFF) en la dotant de six nouveaux postes au titre du budget ordinaire de la CEA afin qu'il puisse mener à bien les activités prévues à son programme, dont le nombre s'accroît rapidement en raison des demandes d'assistance émanant des Etats membres de la région.

2) Prendre des mesures pour que le CARFF acquiert, au sein de la structure de la CEA, le statut de division, en raison de l'importance de ses activités passées et des possibilités qu'il recèle pour la région, et s'assurer que les décisions et les allocations budgétaires soient arrêtées en collaboration avec les divisions pertinentes et les divisions mixtes du secrétariat de la CEA.

3) Veiller entre-temps, à ce que le CARFF accorde la priorité à l'établissement de relations de travail plus étroites avec d'autres divisions et sections, afin que les objectifs de son programme soient intégrés aux plan, projets et activités d'autres services du secrétariat; le Centre accordera également la priorité à la nécessité de doter son principal coordonnateur technique de certains pouvoirs en ce qui concerne les décisions importantes.

4) Envisager sérieusement d'assouplir la politique interdisant au Centre d'employer les conjointes de fonctionnaires d'autres divisions de la Commission susceptibles, en raison de leurs qualifications satisfaisantes, d'occuper les postes vacants.

PROGRAMME

5) Le Centre devrait être un agent de coordination et un catalyseur plutôt qu'un agent d'exécution, utiliser dans une large mesure les connaissances spécialisées préexistantes aux fins de recherche, de formation et d'autres activités prévues au programme, et travailler en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies ainsi que d'autres organisations non gouvernementales et les institutions nationales et régionales ayant des projets et des activités connexes.

6) Le CAFFF devrait établir des relations de travail plus étroites avec d'autres organisations féminines de la région et des liens avec des centres similaires et des organisations féminines oeuvrant ailleurs dans le monde.

7) Le Centre devrait renforcer ses relations avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ainsi qu'avec le Centre panafricain pour la femme qui a le statut d'observateur auprès de l'OUA.

8) Le CAFFF devrait, dans le cadre du Plan d'action africain pour l'intégration des femmes au processus de développement, et sous la direction du Comité de coordination régional africain, procéder systématiquement et périodiquement à l'évaluation des priorités assignées au programme, fixer d'autres priorités et formuler des plans et des activités coordonnés aux échelons régional et sous-régional répondant aux besoins des Etats membres et en étroit rapport avec les plans d'action nationaux (voir pour plus de détails les recommandations relatives aux divers éléments du programme du CAFFF).

9) Le Centre devrait encourager les institutions nationales et sous-régionales à développer leurs moyens de formation destinés aux femmes, aux jeunes filles et à celles qui ont achevé leur scolarité dans tous les pays, et leur offrir un plus grand nombre de possibilités, notamment dans les pays dirigés par des minorités ou nouvellement indépendants. En outre, il conviendrait d'intensifier la formation des femmes, à tous les niveaux, en tant qu'organisatrices et cadres de gestion.

10) Le CAFFF devrait également s'efforcer d'obtenir des crédits de donateurs bilatéraux et d'organisations non gouvernementales ainsi que d'autres institutions financières n'ayant pas encore versé de contribution au Centre.

11) Le Centre devrait déployer de vigoureux efforts pour lancer un programme de bourses et de stages, au titre duquel des crédits seraient alloués globalement, prévoyant des procédures souples permettant de répondre aux besoins très nombreux et variés des femmes et des jeunes filles de la région en matière de formation de base et de formation spécialisée.

ORGANISMES DONATEURS

12) Les organismes donateurs devraient envisager d'assurer au Centre, à sa demande, l'appui technique et financier dont il a besoin, et d'étendre cette assistance aux centres sous-régionaux décentralisés, et notamment de lui fournir des crédits destinés au personnel et/ou aux consultants ainsi qu'aux activités prioritaires telles qu'elles auront été définies par les comités spéciaux sous-régionaux pour la femme et le développement.

13) Ils devraient envisager les moyens d'assurer les crédits nécessaires à la création du groupe des communications du CARFF envisagé, au recrutement de personnel qualifié ainsi qu'à l'établissement et à l'exécution d'un programme d'activités permettant d'assurer l'échange d'un plus grand nombre de renseignements, de données d'expérience et de documents, entre le Centre et tous les Etats membres, et ce, dans les trois langues officielles de la CEA.

14) Ils devraient être encouragés à accroître l'appui financier qu'ils apportent aux éléments du programme du CARFF à l'échelon des pays, notamment aux fins de mise en place de mécanismes nationaux et de leur fonctionnement, d'étude des conditions de la femme et de production et de diffusion, à l'échelon local, de matériel pédagogique et de documents connexes.

ORGANISMES DES NATIONS UNIES

15) Les institutions spécialisées qui prêtent actuellement leur concours au Centre (FAO, FNUAP, FISE et OIT) devraient continuer à lui fournir une assistance financière aux fins de création de postes et d'activités, tandis que les institutions spécialisées telles que l'UNESCO, l'OMS et l'ONUDI, qui ne lui fournissent actuellement aucune aide, devraient être encouragées à le faire. En outre, il conviendrait de demander au PNUD de se joindre aux autres institutions du système des Nations Unies fournissant une assistance au CARFF.

16) Dans la mesure du possible, les membres du personnel technique des institutions spécialisées de l'ONU devraient être détachés auprès du Centre ou continuer de l'être, en tant que membres à part entière de l'équipe du Centre.

17) A la suite de la Réunion régionale du Groupe de travail interinstitutions sur la femme dans le processus du développement, organisée en mars 1978, le Secrétaire exécutif de la CEA s'est entretenu avec les responsables des institutions appropriées du système des Nations Unies en vue de l'établissement de politiques précises en matière de relations de travail interinstitutions dans le cadre des programmes intéressant les femmes.

ETATS MEMBRES

18) Les Etats membres devraient assurer la participation de responsables de très haut niveau qui lanceraient la création et la mise au point d'un mécanisme national lorsqu'il n'existe pas; développer les services techniques et les services consultatifs nécessaires aux mécanismes nationaux, établir

des liens directs ou indirects entre le mécanisme national et les organes directeurs de l'Etat, et veiller à ce que les recommandations figurant dans les programmes destinés aux femmes soient intégrées aux plans de développement national.

19. Les gouvernements devraient être encouragés à nommer, en tant que leurs représentants au sein des comités spéciaux sous-régionaux pour la femme et le développement, des femmes ayant les qualifications requises s'intéressant aux programmes destinés à la femme et en mesure de définir ses besoins à l'échelon sous-régional et d'influencer les décideurs à l'échelon national. Ces représentantes pourraient également être les agents de liaison officiels avec le CARFF.

20. Les Etats membres devraient aider le CARFF à recruter des ressortissantes des pays francophones et arabophones qualifiées, qui seraient employées par le Centre, ou dans le cadre d'activités bénéficiant de l'appui du Centre entreprises dans les Etats membres de la région.

21. Ils devraient recenser toutes les femmes compétentes susceptibles de travailler à divers échelons dans les domaines, entre autres, de la planification, de la programmation et de la recherche, de la formation, de la commercialisation et de l'évaluation. Ces recensements pourraient fournir des données sur les candidates susceptibles d'être employées par les MULPOCs, le CARFF et la CEA ainsi que dans le cadre d'échange d'experts entre Etats membres.

INTRODUCTION : ORIGINE ET EVOLUTION DU CENTRE

11. Un certain nombre de réunions régionales africaines consacrées au rôle joué par la femme dans le développement se sont tenues au cours des années 60 et au début des années 70 sous les auspices de la CEA et d'autres organismes des Nations Unies; la République fédérale d'Allemagne avait fourni une assistance aux fins d'organisation de trois de ces réunions. Les recommandations qui ont été adoptées, ainsi que l'intérêt croissant manifesté par les Etats membres, ont amené à créer le Programme en faveur de la femme de la CEA au sein de la Division de la mise en valeur des ressources humaines en 1972. La CEA était la première commission régionale des Nations Unies à disposer d'un programme conçu spécialement en vue de l'accélération de l'intégration de la femme au processus du développement. Elle a donc joué un rôle d'avant-garde sur le plan mondial et est devenue un modèle pour d'autres régions où on met sur pied des programmes du même genre.

12. Alors qu'il s'agissait d'une entreprise considérable, les ressources dont on disposait au titre du programme étaient des plus modiques. A l'origine, la création et la mise en oeuvre du programme incombaient essentiellement à deux membres du personnel rémunérés par l'organisme suédois de développement international (SIDA) et les ressources budgétaires provenaient de sources extérieures à la CEA, et notamment de la United States Agency for International Development (USAID) et des Pays-Bas. Progressivement le programme a pris de l'ampleur et le personnel y participant a vu ses effectifs croître ; dès 1975 il comptait trois administrateurs et un personnel d'appui constitué de trois personnes. Depuis 1973, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

joue un rôle déterminant en ce qui concerne le développement des activités et l'obtention d'un appui financier (mise de fonds initiale et fonds de roulement) du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP).

13. Prenant conscience du fait que le Programme en faveur de la femme ne permettait pas de satisfaire les exigences des Etats membres, la CEA a créé en 1975, pour donner suite à une directive du Secrétaire exécutif, le Centre africain de recherches et de formation pour la femme (CARFF), qui est une section de la Division de la mise en valeur des ressources humaines (dénommée aujourd'hui Division du développement social). Dans sa résolution 269(XII) de 1975, la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique a approuvé le projet de la Commission tendant à la création d'un centre africain de formation et de recherches pour la femme qui devait être inauguré dans le courant de l'Année internationale de la femme et constituer l'une des principales activités de la Commission pour ladite année.

14. La création d'un "Centre" au sein de la Commission ne constituait pas un précédent dans la mesure où des centres pour le commerce et la population existaient déjà. Le Centre de la femme introduisait une approche nouvelle en entreprenant des programmes concrets aux échelons national et sous-régional plutôt qu'au siège de la CEA. Ses activités sont définies par les Conférences régionales africaines et le Plan d'action africain pour l'intégration des femmes au processus de développement et les priorités des Etats membres. Au cours de la Réunion régionale qui s'est tenue à Nouakchott en 1977, les nouveaux principes devant régir les activités du CARFF au niveau sous-régional ont été énoncés.

15. Avant que le CARFF ne soit créé officiellement en 1975, un certain nombre d'organismes des Nations Unies, bilatéraux et non gouvernementaux, ont manifesté l'intérêt qu'ils portaient au Programme en faveur de la femme, depuis lors ils assurent une contribution au Centre. Il s'agit du FISE, de ZONTA International par l'intermédiaire du FISE, de la Belgique, de l'Association finlandaise pour les Nations Unies, de la Fondation Ford, du Groupe de mise au point des techniques intermédiaires, de la Fédération internationale pour le planning familial (FIPF), de la Fondation Rockefeller et du Fonds des Nations Unies pour la Décennie de la femme ainsi que des donateurs déjà mentionnés.

16. Actuellement le Centre dispose de huit administrateurs, de trois assistants de recherche, de quatre secrétaires et d'un technicien/chauffeur. Parmi les administrateurs, deux francophones connaissent l'anglais et un anglophone le français. Deux des secrétaires travaillent en français et en anglais. La recherche de candidats et la lenteur du recrutement ont considérablement gêné les activités du Centre. Il est notamment difficile de recruter du personnel francophone et arabophone. Mis à part le problème des femmes peu enclines à quitter leur famille pour travailler au Centre, il y a le problème posé par l'absence de sécurité en matière d'emploi. Actuellement l'ONU ne rémunère qu'un membre du personnel; les autres le sont par des organismes donateurs, ce qui suppose dans la plupart des cas des contrats de courte durée. La CEA n'autorise pas le recrutement des conjointes de fonctionnaires, bien que plusieurs d'entre elles, actuellement à Addis-Abéba, soient hautement qualifiées.

17. Les difficultés de transport, devenues aiguës depuis quelques années, ajoutent au problème posé par la faiblesse des effectifs, censés travailler dans 49 pays africains. On compte que, conformément à l'accent mis par la CEA sur la décentralisation, le Centre s'acquittera de ses activités par l'intermédiaire des cinq centres multinationaux de programmation et d'exécution des programmes nouvellement créés par la CEA dans les quatre sous-régions de l'Afrique afin de faciliter les contacts et les rapports entre Etats membres. C'est la réunion de Nouakchott de 1977 qui a recommandé d'entreprendre les activités au niveau des MULPOCs.

18. En dépit des contraintes imposées par les effectifs, les langues de travail et les transports, le personnel du Centre a mené à bien, depuis 1972, des activités dans 39 pays, dont 16 étaient anglophones, 15 francophones et 8 arabophones. On commence à établir des contacts avec les pays nouvellement libérés.

EVALUATION DES OBJECTIFS ET DES PROGRAMMES DU CENTRE

19. Il convient d'examiner les programmes et les activités du CARFF compte tenu du mandat de la CEA. La Commission a pour objectif d'aider les Etats membres, selon que de besoin, à traiter les problèmes posés par les aspects économiques et sociaux du développement ainsi que par l'interdépendance des facteurs économiques et sociaux; la Commission n'est cependant pas habilitée à prendre des mesures intéressant l'un quelconque des pays sans accord du gouvernement dudit pays. A titre consultatif, la Commission peut adresser directement des recommandations, sur toute question relevant de sa compétence, aux Etats membres, aux membres associés ainsi qu'aux institutions spécialisées de l'ONU. La mise en valeur des ressources humaines étant l'un des domaines d'activité fondamentaux de la Commission, il a fallu créer la Division du développement social en son sein. A mesure que s'est développé le programme de la Division, il est apparu clairement que :

1) Pour remédier à la pauvreté, à l'ignorance et aux maladies dont sont victimes les populations de la région, il était nécessaire de mobiliser toutes les ressources humaines, et notamment les femmes, dont on avait négligé de prendre en considération le rôle et les possibilités.

2) Faute de données satisfaisantes sur le rôle joué par les femmes en milieu rural, on a sous-estimé l'importance de leurs activités et donc négligé d'en tenir compte dans les plans de développement national; il s'ensuit qu'il faut d'urgence entreprendre des recherches pour dégager les données relatives à la contribution des femmes en milieu rural, en tant que travailleuses indépendantes, salariées, commerçantes et etc..

3) Les diverses réunions et conférences régionales consacrées à la situation sociale, économique et juridique de la femme attestaient de plus en plus que celle-ci avait conscience des priorités et des besoins qui étaient les siens et qu'elle les exprimait avec clarté et conviction.

4) La préoccupation croissante du système des Nations Unies, qui avait amené à créer en 1964 la Commission de la condition de la femme sous les auspices de l'ECOSOC et à adopter la Déclaration concernant l'élimination de la discrimination contre les femmes (1967) et de nombreuses autres résolutions pertinentes, avait contraint les gouvernements, les commissions régionales et les autres organismes des Nations Unies à adopter des mesures visant à améliorer la condition de la femme.

20. Dès 1970, les connaissances acquises et les recommandations faites à l'échelon mondial et régional en vue de fournir une assistance aux femmes, dans leur vie familiale et communautaire, publique et politique, avaient convaincu la Commission de la nécessité de traduire dans les faits, à l'échelon régional, lesdites recommandations. Comme nous l'avons mentionné précédemment cela a amené à créer en 1972 le Programme en faveur de la femme au sein de la Division de la mise en valeur des ressources humaines aujourd'hui dénommée Division du développement social. Les activités étaient conçues de façon à satisfaire, dans les limites des ressources modiques disponibles, les besoins les plus pressants et les plus importants de la sous-région dans le domaine de la recherche, de la formation et de la création de mécanismes nationaux propres à assurer la participation de la femme au développement. Le titre complet du Programme était le suivant : Programme quinquennal de la CEA sur la formation préprofessionnelle et professionnelle des jeunes filles et des femmes en vue de leur pleine participation au développement (1972-1976).

21. Au cours de cette période certaines données ont été dégagées qui demeurent valables; ces données sont les suivantes :

1) Rôle prédominant de la femme dans les secteurs de l'agriculture de subsistance et de la production vivrière en Afrique;

2) Prédominance des femmes, notamment en Afrique de l'Ouest dans les activités commerciales (petit commerce et autres);

3) Transformation et stockage des denrées alimentaires de la famille assurés principalement par la femme dans tous les pays;

4) Importance du rôle joué par les femmes des sociétés pastorales et nomades en ce qui concerne les soins aux animaux; et

5) Participation enthousiaste des femmes aux activités d'auto-assistance de tout genre.

Il est bien évident que ces activités sont exercées en plus des responsabilités qui incombent aux femmes au sein du foyer et de la famille. On a rarement considéré que les femmes contribuaient au revenu national de leur pays et en conséquence il est rare que l'on ait lancé des plans et des projets visant à alléger leur fardeau.

On a pris clairement conscience de la nécessité de poursuivre vigoureusement les efforts visant à aider les femmes de la région.

22. A long terme, le Centre a pour objectif d'aider les Etats membres à élever le niveau de vie des familles et des collectivités, notamment dans les zones rurales, en perfectionnant les compétences des femmes et en leur offrant plus de possibilités de façon à leur permettre de participer plus efficacement au développement du pays. En conséquence, parmi les principaux domaines sur lesquels portent les activités du Centre figurent l'alimentation et la nutrition, l'artisanat, le petit commerce et la petite entreprise, l'économie domestique, la formation aux questions démographiques, la préparation à la vie familiale, l'utilisation de moyens permettant d'économiser le travail et d'améliorer le foyer, le perfectionnement des femmes salariées, l'intégration des femmes aux activités de planification nationale et de conception de projets, les communications et la formation à la gestion. On reconnaît que ce sont les Etats membres eux-mêmes qui doivent déployer le plus d'efforts pour l'avancement des femmes de la région tandis que le Centre devrait jouer le rôle de catalyseur.

23. Afin de réaliser ces objectifs, le Centre a élaboré un programme dont les divers éléments ci-après ont leur propre finalité :

- Promotion de mécanismes nationaux pour l'intégration des femmes au processus de développement;
- Formation, voyages d'étude et bourses;
- Information et publications;
- Création d'une équipe spéciale des femmes africaines pour le développement;
- Techniques utilisées au niveau des villages;
- Recherche;
- Artisanat et petites industries.

MECANISME NATIONAL POUR L'INTEGRATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT

Origine et objectifs

24. La nécessité de créer un mécanisme gouvernemental permettant d'assurer la pleine participation des femmes au développement national et international a été reconnue et entérinée par diverses résolutions adoptées depuis 1963 par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans ces résolutions il est demandé aux Etats membres d'envisager sérieusement la création de mécanismes nationaux (commissions nationales et bureaux pour la femme ou organismes similaires), en vue d'encourager les femmes à jouer un plus grand rôle dans tous les secteurs sociaux. Au cours des diverses conférences régionales africaines sur la femme qui se sont tenues au Togo (1964), au Ghana (1968), en Ethiopie (1969 et 1974), au Maroc et au Gabon (1971), la création desdites institutions dans les pays africains a été recommandée. La Conférence

des ministres de la CEA de 1975 a entériné cette nécessité et la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, qui s'est tenue à Mexico, ainsi que le Plan d'action mondial qui en est résulté (dans lesquels s'inscrit le Plan d'action africain) ont donné une plus grande impulsion au mouvement international. La Conférence régionale sur la mise en oeuvre des plans nationaux, du Plan régional et du Plan mondial d'action pour l'intégration de la femme au développement, qui s'est tenue à Nouakchott (Mauritanie) en 1977, a adopté une résolution invitant les Etats membres à créer des mécanismes nationaux de ce type. C'est à partir de ces mécanismes que devraient être mis en place d'autres mécanismes aux échelons sous-régional et régional.

Activités

25. Pour donner suite à ces diverses propositions, le Programme en faveur de la femme a entrepris, en 1972, l'élaboration d'un projet intitulé "Les commissions nationales de la femme et le développement et les bureaux pour la femme". La première étape a consisté à publier une brochure d'information sous ce titre s'inspirant de la résolution de la Conférence régionale qui s'est tenue à Rabat en 1971; on y énonçait les principes à observer pour créer lesdites institutions et on y définissait leur structure ainsi que leurs fonctions. Vers la fin de l'année 1974, le Centre a organisé sa première série de séminaires nationaux de trois jours en vue de mettre à la disposition des responsables et représentantes des gouvernements, des organisations féminines nationales, des organismes bénévoles et privés, etc., une tribune leur permettant de débattre de la notion de mécanisme national et des possibilités de mise en place d'un certain type de mécanisme compte tenu des priorités de chacun des pays. L'équipe internationale qui dirigeait les séminaires avec une équipe nationale, était composée d'Africains et d'Africaines et de personnes provenant d'autres régions, dont l'expérience était de nature à favoriser la compréhension desdites institutions. De 1972 à 1977, le Programme en faveur de la femme (le Centre) a participé à l'organisation de 17 séminaires dont neuf en pays anglophones (Soudan, Ethiopie, Kenya, Lesotho, République-Unie de Tanzanie, Zambie, Gambie, Nigéria et Jamahiriya arabe libyenne) et huit dans des pays francophones (Haute-Volta, Togo, Bénin, Gabon, Maroc, Tunisie, Mali et Mauritanie).

26. En 1976, le Centre a procédé à une enquête par correspondance sur les mécanismes nationaux existant dans les pays africains. Il ressort de l'enquête qu'il y a divers types de mécanismes nationaux, depuis les ministères chargés des affaires féminines jusqu'aux comités désignés à cette fin précise, ou pour des périodes déterminées, ou des conseils nationaux non gouvernementaux des organisations féminines, en passant par la section féminine du parti politique national, les commissions nationales et/ou les bureaux pour la femme. Certains pays ne disposent que de l'un de ces mécanismes, tandis que d'autres en comptent deux ou plusieurs oeuvrant en association.

27. En 1976 le Centre a également entrepris de fournir des services consultatifs, à la demande des gouvernements intéressés, aux mécanismes nouvellement établis, notamment pour les aider à planifier la mise en oeuvre des propositions figurant dans les projets, y compris des propositions visant à renforcer les effectifs de spécialistes dont disposent les institutions. En outre, une aide a été fournie aux fins d'obtention de fonds destinés aux mécanismes nationaux. Des services de ce type ont été fournis au Kenya et au Soudan.

28. Le CARFF a également fourni un appui aux chercheurs nationaux aux fins de publication de bibliographies nationales annotées sur la condition de la femme, qui devraient constituer des documents d'information, ainsi qu'aux fins d'élaboration d'une série d'indicateurs quantifiés permettant d'apprécier l'évolution de la situation en ce qui concerne la participation des femmes au développement et le bénéfice qu'elles en retirent. Ces activités s'inscrivent dans le cadre du programme de recherche du CARFF. Les crédits destinés aux projets de création de mécanismes nationaux ont été fournis par l'USAID, le Gouvernement belge, la Fondation Ford et le Fonds des Nations Unies pour la Décennie de la femme.

Plans pour l'avenir

29. Le personnel responsable du programme de création de mécanismes nationaux a constaté que dans plusieurs pays où existaient déjà des organisations féminines puissantes ou des organisations féminines à caractère politique, les dirigeants ne comprenaient pas toujours l'importance technique des commissions et bureaux nationaux et en conséquence hésitaient à accepter la nouvelle structure. Respectueux de la diversité des organisations nationales existantes, le CARFF oriente de plus en plus ses activités vers l'octroi de services consultatifs en vue, d'une part, d'accroître les compétences techniques des groupes nationaux existants et, d'autre part, de fournir une aide aux comités spéciaux du MULPOC pour la femme et le développement. Certains membres du personnel du Centre ont pour attribution d'établir des liaisons avec certains des MULPOCs; le Centre élabore un programme de formation destiné à ces sous-comités concernant l'élaboration et la mise en oeuvre des propositions figurant dans les projets.

Observations de la Mission

30. La Mission d'évaluation a estimé qu'il y avait certaines divergences entre la notion de "mécanisme national" telle qu'elle avait été définie dans le document du CARFF intitulé "Les commissions nationales pour la femme et le développement et les bureaux pour la femme" (1973) et l'application de ladite notion au niveau national. Le Centre devrait élargir la définition de mécanisme national.

31. Le CARFF ne peut avoir de rapports efficaces avec un pays que si celui-ci dispose à cet effet d'un organisme national important. Faute d'un tel organisme, l'efficacité des programmes du Centre est moindre. Un certain type de mécanisme national est essentiel pour que les efforts visant à utiliser les femmes aux échelons sous-régional et régional portent leurs fruits. Le succès des comités spéciaux pour la femme et le développement des MULPOCs dépendra donc des relations établies avec le mécanisme national aux fins de conception, de mise en oeuvre et de contrôle des programmes, ainsi qu'avec les projets concernant l'avancement des femmes entrepris dans les pays membres et le mécanisme prévu à l'échelon régional pour mettre en oeuvre le Plan d'action africain.

32. A l'échelon régional l'efficacité du Comité de coordination régional africain dépendra du pouvoir des mécanismes dont disposent les Etats membres ainsi que des aptitudes des membres du personnel national dans les domaines de la planification, de l'établissement du budget, de la mise en oeuvre et de l'évaluation.

33. Pour que les mécanismes soient efficaces, la Mission estime que les gouvernements devraient eux-mêmes participer à leur mise en place ou encourager ceux qui existent déjà. Les gouvernements devraient également contribuer à développer les compétences techniques nécessaires et encourager la nomination de personnes qualifiées. En outre, les gouvernements devraient veiller à ce que les femmes compétentes appartenant à des comités et disposant des qualifications techniques requises soient affectées aux mécanismes nationaux pour représenter leur pays aux comités sous-régionaux du MULPOC.

34. La Mission a noté que pour qu'un mécanisme national soit un instrument véritablement efficace il fallait que pré-existent une volonté politique et des politiques concrètes.

Recommandations relatives aux mécanismes nationaux

35. La Mission a formulé les recommandations suivantes :

1) La CEA, et notamment le CARFF et les équipes des MULPOCs devraient contribuer à la création ou au renforcement des mécanismes nationaux en fournissant des services consultatifs et des services techniques et en facilitant l'échange de renseignements et de données d'expérience entre groupes nationaux.

2) En vue de parvenir à une définition commune de l'expression "mécanisme national" et d'assurer la mise en place ou le renforcement desdits mécanismes, les comités sous-régionaux pour la femme et le développement devraient, au niveau des MULPOCs, avec l'appui du CARFF, organiser des stages auxquels participeraient des représentants nationaux. Au cours de ces stages, il serait procédé à des échanges de renseignements et de données d'expérience sur la création de mécanismes nationaux dans divers Etats membres de façon à aider les représentants à mettre au point des mécanismes adaptés à leurs propres pays.

3) a) Les dirigeants nationaux au plus haut niveau devraient lancer la création et la mise au point des mécanismes nationaux;

b) Les gouvernements devraient assurer des services techniques et des services consultatifs aux mécanismes nationaux;

c) Ces mécanismes devraient être reliés, directement ou indirectement, aux organes directeurs du gouvernement; et

d) Des recommandations touchant les programmes féminins devraient figurer dans les plans de développement national.

4) De façon que les communications de la CEA parviennent aux femmes des Etats membres, il conviendrait de les adresser au secrétariat de chaque mécanisme national ainsi qu'aux correspondants officiels de la Commission.

FORMATION, VOYAGES ET BOURSES D'ETUDE

Objectifs

36. La formation est l'une des principales activités du CARFF. A l'origine, la formation dispensée dans le cadre des programmes, était une formation "itinérante" conformément à la recommandation adoptée par les participants au séminaire CEA/FAO/SIDA sur la planification de l'enseignement ménager destiné aux pays anglophones, qui s'est tenu à Addis-Abéba en 1972. Les organismes des Nations Unies avaient été invités à participer à la formation dans les pays mêmes, de façon que nombre de nationaux puissent en bénéficier, au lieu d'organiser des activités de formation à l'échelon régional, ce qui aurait limité à une ou deux personnes le nombre de participants de chaque pays.

37. Conformément aux diverses recommandations de la Conférence, le personnel du programme en faveur de la femme de la Division de la mise en valeur des ressources humaines de la CEA, a élaboré le "Programme quinquennal de formation pré-pfrofessionnell et professionnelle des jeunes filles et des femmes en vue de leur pleine participation au développement (1972-1976)", qui constitue toujours le cadre dans lequel s'inscrivent les activités de formation du Centre.

38. L'objectif ultime du programme de formation du CARFF est de contribuer à dispenser aux femmes africaines les connaissances et les qualifications nécessaires devant leur permettre de participer dans une plus large mesure au développement de leur pays et de leur collectivité. Dans l'immédiat, les objectifs visés sont les suivants:

a) Perfectionner les connaissances et les compétences des formateurs appelés à travailler le plus directement avec les femmes;

b) Donner à ces formateurs une vue plus large des besoins des femmes en matière d'éducation;

c) Favoriser le dialogue entre les décideurs, les planificateurs et les formateurs.

Activités

39. Une série de stages de formation itinérants à l'intention des formateurs spécialistes de l'enseignement ménager et d'autres activités familiales, a été organisée en 1973-1974 dans six pays anglophones d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe. Les participants ont jugé ces stages favorablement. Cependant à l'issue des six premiers séminaires (première série de séminaires), dont l'objet consistait essentiellement à fournir des orientations, la dénomination adoptée a été: "Séminaire à l'intention des planificateurs et des formateurs en vue de l'amélioration des conditions de vie en milieu rural" de façon à assurer la participation des hommes et des femmes auxdits séminaires et aux activités consécutives. Au total, vingt et un séminaire de ce type ont été organisés, douze dans des pays anglophones et neuf dans des pays francophones. Pour chacun d'entre eux, un rapport a été établi

par les participants sous une forme les rendant propres à être utilisés comme auxiliaires de formation. Chaque séminaire a fait l'objet d'une évaluation de la part des participants, laquelle ainsi que les suggestions concernant les activités consécutives, figurent dans lesdits rapports.

40. Il a été procédé à l'évaluation de l'utilité de ces séminaires par des missions spéciales de consultants et des membres de personnel du CARFF ainsi que par du personnel du Centre s'étant rendu dans les pays pour d'autres activités. Une deuxième série de séminaires plus spécialisés a été en conséquence lancée en 1975 pour donner suite aux demandes précises qui avaient été reçues. Ces séminaires ont jusqu'ici porté sur la préservation et le stockage des aliments (Tanzanie), les garderies d'enfants (Kenya-séminaire sous-régional), les techniques de communication et de planification (Zambie), la formation des dirigeants (Soudan) et les coopératives féminines (la République-Unie du Cameroun a prêté son concours à l'Organisation panafricaine des femmes).

41. Pour donner suite aux demandes émanant des femmes occupant des positions élevées dans plusieurs pays, qui s'étaient plaintes d'avoir parfois la possibilité de se rendre en Europe et aux Etats-Unis mais pratiquement jamais de procéder à l'échange de données d'expérience et de vues avec leurs homologues d'autres Etats africains, plusieurs voyages ont été organisés en 1977 aux fins d'étude d'activités touchant les questions féminines, la préparation à la vie familiale et les questions démographiques. Deux voyages ont été organisés au Kenya, le premier à l'intention d'Ougandaises, le second à l'intention de Camerounaises, de Burundaises et de Rwandaises. Un troisième voyage a été organisé en Sierra Leone à l'intention de femmes ghanéennes, Tanzaniennes et kenyénnes.

42. Une innovation a été récemment introduite dans les activités de formation du CARFF, consistant à établir des relations de travail avec des institutions nationales et sous-régionales s'occupant de formation de personnel local de niveau intermédiaire destiné à différents services, en vue de l'introduction de cours portant sur la condition féminine dans leurs programmes. On peut citer à titre d'exemple la collaboration entre le personnel de la FAO et celui du CARFF, d'une part, et le Bukura Agricultural College au Kenya, d'autre part, qui avait pour objet la conception d'un programme intégré fondé sur les conclusions d'études de villages et l'expérience acquise dans le cadre d'un programme sur le terrain.

43. Le personnel du CARFF aide également les pays à formuler et à élaborer des projets de formation à long terme et à obtenir des fonds pour les projets dont le financement excède les ressources du Centre. La Somalie, les Comores et la Mauritanie ont bénéficié d'une assistance aux fins d'élaboration des projets de ce type.

44. Au nombre des donateurs contribuant au financement du programme de formation du Centre figurent les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, le FNUAP, la FAO, le FISE, la FIPF, le Comité finlandais de l'Année internationale de la femme et le Comité du Fonds des Nations Unies pour la Décennie de la femme.

Projets d'avenir

45. De nombreuses demandes concernant l'organisation de séminaires spécialisés, dont on envisage de poursuivre l'organisation, ont été reçues. Les séminaires en cours de préparation ont trait aux questions ci-après : formation agricole des femmes rwandaises; horticulture et coopératives de nomades du Sahel (Mauritanie) et planification familiale et préparation à la vie familiale (Bénin). De nouvelles demandes ont été formulées concernant l'élaboration de projets et l'établissement de descriptifs de projets; l'organisation et la gestion; les techniques d'éducation des adultes; les divers types de techniques au niveau du village; les activités rémunératrices et l'amélioration de la nutrition grâce à la production et à l'utilisation de denrées alimentaires africaines traditionnelles. En outre, certains pays ont demandé que soient organisés des séminaires sur des questions figurant déjà au programme telles que les garderies d'enfants, l'agriculture, la préservation et le stockage des denrées alimentaires, l'espacement des naissances et la préparation à la vie familiale, les communications et la planification des programmes.

46. Conformément à la résolution 2059(LXII) de 1977 du Conseil économique et social, le Centre met l'accent sur la formation en matière d'élaboration et de mise en oeuvre de projets. Deux séminaires sous-régionaux consacrés à la planification et à l'évaluation des projets, l'un en anglais, l'autre en français, seront organisés dans les centres de formation ou dans des universités en 1978.

47. L'on prévoit un voyage d'étude dans des pays francophones d'Afrique occidentale et d'Afrique centrale, en collaboration avec l'UNESCO et on étudie la possibilité d'organiser un voyage d'étude dans des pays arabes.

48. On insistera davantage sur la formation en cours d'emploi des travailleurs de niveau intermédiaire en milieu rural. Des projets sont actuellement menés à bien par l'école de Douala qui est rattachée à l'Institut panafricain de développement, par le CARFF, le FISE et la FAO, qui visent à inscrire au programme d'activités de l'Institut un cours spécialisé de trois mois sur la nutrition appliquée, le développement humain, la puériculture et la vie familiale. Ces projets prévoient également l'obtention de bourses de perfectionnement qui devraient permettre aux femmes de la région de suivre ce cours. Celui-ci comportera également une formation à la planification et à la gestion des programmes, à la mise au point des programmes d'enseignement et des techniques d'éducation des adultes. A l'avenir, la collaboration avec les institutions existantes telles que l'Institut panafricain, en vue de l'organisation de stages particulièrement adaptés aux femmes et à leurs besoins, occupera une place importante dans le programme du Centre.

49. Le Centre dispose maintenant de fonds au titre du programme de stages qui sera mis en oeuvre à partir de 1978.

Observations de la Mission

50. La Mission s'est félicitée de la tendance consistant à diversifier la teneur du programme de formation du CARFF, conformément aux demandes et recommandations des pays de la région. Elle a estimé que la formation permettant aux femmes africaines

d'être plus efficaces dans le secteur monétarisé de l'économie, de mieux gérer et conserver leurs ressources et de commercialiser leurs produits avec profit, s'imposait. Le besoin ressenti avec le plus d'acuité par les femmes africaines est la nécessité de disposer de ressources financières leur permettant de faire face aux dépenses entraînées par l'entretien et le bien-être de la famille. Cependant, elle a estimé qu'il convenait d'accorder également une haute priorité à la formation des instructeurs dans les domaines de la formulation, de l'élaboration et de la mise en oeuvre des projets ainsi qu'au développement des qualités de chef, et notamment des qualités requises pour mobiliser et organiser les femmes en vue du développement. La Mission a également souligné l'importance que revêtait la formation aux méthodes d'alphabétisation et a indiqué qu'il s'agissait d'un domaine où le Centre pourrait collaborer avec l'UNESCO, à qui incombait principalement cette tâche. Elle a insisté sur le fait qu'il importait que le CARFF continue de travailler en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies dans le domaine de leurs compétences respectives. Dans la mesure du possible le CARFF devait jouer un rôle de catalyseur consistant à amener l'organisme compétent à se charger de l'exécution et à lui laisser l'entière responsabilité de la formation.

51. La Mission a estimé que les activités de formation dans les divers domaines auxquels s'intéressait le Centre devaient être convenablement coordonnées.

52. Elle a fait observer que les résultats des recherches sur la femme, financées ou entreprises par le CARFF, devaient faciliter l'adaptation des activités de formation du Centre aux besoins et conditions réels. La nécessité d'adapter la formation aux politiques et programmes agricoles et aux programmes de développement, nécessité reconnue par le personnel du Centre, a été soulignée par la Mission.

Recommandations relatives à la formation

53. La Mission a fait les recommandations suivantes:

1) Le Centre devrait principalement jouer le rôle de catalyseur et se décharger des activités de formation concrète sur d'autres organismes ou institutions existants.

2) Le personnel du Centre devrait systématiquement s'efforcer d'encourager les institutions nationales et sous-régionales à: a) développer les moyens de formation destinés à la femme; b) assurer une plus grande participation des femmes aux programmes de formation; c) adapter leurs programmes aux besoins des femmes; d) offrir un plus grand nombre de possibilités en matière de formation aux jeunes filles ayant achevé leur scolarité.

3) Le Centre devrait poursuivre les activités de formation à court terme en association avec les organismes appropriés des Nations Unies, et le cas échéant, lorsque cela est souhaitable, associer ces activités à l'élaboration de programmes nationaux à long terme, et ce, avec l'assistance des organismes des Nations Unies et, des organismes bilatéraux ou non gouvernementaux.

4) Le propre programme du Centre devrait insister sur la formation de formateurs dans les domaines de la formulation et de l'élaboration de projets et développer les qualités de chef aux fins de mobilisation des ressources humaines et d'autres ressources en vue du développement, de façon que les formateurs puissent, à leur tour, transmettre leurs qualités aux femmes devant assumer des fonctions de chef.

5) Eu égard au fait que les femmes rurales ont un besoin pressant de revenus pour satisfaire les besoins de leurs familles, le Centre devrait également insister particulièrement sur la transmission de connaissances et de qualifications permettant d'assurer des revenus.

6) Reconnaissant que les femmes rurales africaines ne peuvent faire montre de qualités de chef au sein de leurs communautés et dans leur pays en raison d'une double oppression procédant du colonialisme et de la pauvreté, mais aussi de leur genre, le Centre devrait prendre toutes les mesures possibles pour favoriser le type d'éducation qui préparera et encouragera les femmes à accepter des fonctions de chef et des responsabilités politiques.

7) Le Centre devrait encourager le développement des possibilités offertes en matière de formation de base spécialisée aux jeunes femmes et aux femmes des pays gouvernés par une minorité ou nouvellement indépendants, de façon qu'elles puissent ultérieurement être à même de recevoir une formation plus poussée et occuper des fonctions de direction.

8) Le Centre devrait s'intéresser aux cours d'entretien et de recyclage destinés aux femmes dans le cadre des activités relevant de son programme.

9) Le programme du Centre devrait accorder plus de place aux voyages d'études afin de favoriser l'échange de données d'expérience entre femmes des divers Etats membres de la région.

10) Le Centre devrait s'efforcer de mettre à la disposition des femmes des bourses aux fins d'études de longue durée, tant en Afrique que hors d'Afrique, chaque fois qu'une formation spécialisée appropriée est possible.

COMMUNICATIONS ET PUBLICATIONS

Origine et objectifs

54. L'établissement de communications entre les Etats membres, les organisations nationales et les femmes de la région, sur un vaste continent comptant 49 pays indépendants, a été l'une des principales préoccupations du programme en faveur de la femme du CARFF. En outre, les publications ainsi que d'autres moyens de communication constituent un support indispensable aux activités du Centre, permettant de s'assurer que ces activités répondent aux besoins des Etats membres et que ceux-ci y participent à leur tour. Enfin la CEA, en tant qu'organisme d'exécution régional de l'ONU, est chargée de transmettre aux Etats membres les renseignements émanant de la Commission de la condition de la femme de l'ONU, du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'organisation et des commissions d'autres régions.

Activités

55. Le Programme en faveur de la femme de la CEA a entrepris de publier le bulletin intitulé "Femmes africaines" en 1974; cette publication triannuelle est un moyen d'échange de données sur des activités intéressant les femmes africaines. Souhaitant accroître le nombre de ses publications la Commission lançait en 1977 un autre bulletin établi par la Division du développement social intitulé "Le progrès rural". Depuis 1973 et 1974, dates auxquelles ont été lancés les stages de formation itinérants et organisés les séminaires sur les commissions nationales et les bureaux pour la femme, des rapports ont été établis aux fins d'utilisation aux échelons national ou sous-régional. Des publications spécialisées telles que la série de manuels destinés aux formateurs ruraux, la brochure consacrée à l'équipe spéciale et la bibliographie annotée relative aux documents dont dispose le CARFF, continuent d'être publiées sur demande. Des études telles que l'étude consacrée aux mécanismes nationaux et des monographies détaillées telles que les documents relatifs aux données de base ainsi qu'aux rôles réservés aux femmes dans le cadre du nouvel ordre économique, sont des documents de base établis à l'intention des conférences régionales. Les membres du personnel ont également rédigé des articles dans leurs domaines de spécialisation respectifs aux fins de publication dans les journaux internationaux.

56. Le CARFF, qui ne dispose pas actuellement d'un service des communications a récemment mis en place un groupe de travail chargé des communications auquel le personnel existant consacre une partie de son temps. Un bureau de documentation, doté de publications classées par pays et par matière, a été créé. Des monographies sur la recherche établies par des nationaux avec l'appui du Centre, commencent d'être publiées. Le stage national consacré aux communications, aux techniques de planification et à l'éducation des adultes qui s'est tenu en Zambie en 1976 était le premier stage de ce type d'une série de stages spécialisés. Un bulletin ronéotypé du CARFF a été publié pour la première fois en 1978. Le groupe de travail des communications procède à la révision de la liste de distribution du Centre à des fins d'ordre général et précises.

57. La plupart des organismes donateurs ont financé une partie des publications du Centre, mais actuellement la demande desdites publications excède les ressources du Centre.

Projets d'avenir

58. Dès 1974 la CEA avait proposé la création d'un service des communications qui serait l'un des principaux services du CARFF. Ledit service aurait principalement pour objet d'amener à mieux prendre conscience de la contribution réelle et virtuelle des femmes au développement. Ce service appuierait également les recherches consacrées aux moyens les plus propres à assurer la communication de données à l'intérieur des pays et entre les pays. Le service fournirait du matériel visuel pour appuyer les programmes de formation du Centre, il publierait des documents consacrés à la formation et des rapports sur la recherche, élaborerait des programmes en matière de communication et de diffusion, assurerait la formation dans les domaines de l'éducation des adultes et des communications et participerait à la création d'une nouvelle section au sein de la bibliothèque de la CEA. Outre le personnel existant, le nouveau service devrait disposer d'un chef de service, d'un dessinateur et d'experts en moyens visuels et en radiophonie.

59. Bien que le service des communications envisagé soit considéré comme indispensable à la réalisation des objectifs du Centre - et son importance a été soulignée par les représentants à la Conférence régionale de Nouakchott (1977) - il n'a pas encore été possible d'y intéresser un donateur.

Observations de la Mission

60. La Mission a constaté que l'absence d'un service des communications compromettait sérieusement les activités du Centre en matière d'information. Elle a également noté que l'insuffisance des fonds ne permettait ni l'impression d'un nombre d'exemplaires suffisants de chacune des publications, ce qui en aurait permis une large diffusion, ni la traduction des documents essentiels dans les trois langues officielles de la CEA. En outre il convenait de mettre au point un système de distribution plus satisfaisant afin de s'assurer que les personnes qui recevaient les exemplaires étaient effectivement celles qui les utiliseraient.

Au cours des visites qu'elle a effectuées dans les Etats membres la Mission a constaté que nombre de personnalités des mouvements féminins et nombre d'hommes et de femmes occupant des fonctions de direction ignoraient l'existence du Centre. Il était donc nécessaire d'établir une liste de distribution plus appropriée. La Mission a également fait observer que l'utilité du matériel de formation, des auxiliaires pédagogiques et des publications pertinentes dépendait de la capacité des nationaux à les adapter et à les traduire dans les langues locales.

Recommandations relatives aux communications et aux publications

61. La Mission d'évaluation a fait les recommandations suivantes:

1) Il conviendrait de poursuivre les efforts visant à obtenir les fonds nécessaires à la création du service des communications.

2) Le Centre devrait obtenir des Etats membres et des organisations intéressées la documentation et les renseignements pertinents sur leurs expériences afin de développer les échanges, de rendre le Centre plus efficace dans le domaine de la diffusion et également aux fins d'utilisation, dans une plus large mesure, des moyens du MULPOC; cela permettrait de développer les activités du CARFF en matière de diffusion.

3) Un questionnaire devrait être adressé aux Etats membres afin qu'ils communiquent leurs suggestions au sujet des contacts du Centre et indiquent le type de renseignements dont ils ont le plus besoin.

4) La collaboration avec les professionnels des moyens de communication, y compris les femmes exerçant dans ce domaine et les organisations telles que l'Association des journalistes africaines, devrait être renforcée, afin qu'un

système de diffusion satisfaisant soit mis en place. En outre un séminaire devrait être organisé à l'intention des femmes s'occupant de formation au cours duquel seraient examinés avec les journalistes professionnels les moyens permettant de diffuser les renseignements sur le rôle de la femme africaine en matière de développement.

5) Les Etats membres devraient être encouragés à traduire les publications du Centre et à les adapter conformément à leurs besoins.

6) La CEA devrait envisager de traduire les documents pertinents du CARFF en Arabe, comme ils le sont en Français et en Anglais, l'Arabe étant devenu une langue officielle de la Commission.

L'EQUIPE SPECIALE DE FEMMES AFRICAINES POUR LE DEVELOPPEMENT

Introduction

62. Le programme de l'équipe spéciale est exposé dans une brochure intitulée "l'Equipe spéciale de femmes africaines pour le développement"; l'Equipe permet l'échange d'idées, de connaissances et d'expériences. Il s'agit d'un corps organisé et coordonné, principalement composé de femmes africaines qui consacrent bénévolement une partie de leur temps à d'autres femmes de régions moins avancées de leurs pays ou d'autres pays africains. Le programme de l'Equipe spéciale offre la possibilité aux femmes ayant des connaissances et une expérience utiles, de les partager avec d'autres femmes nécessitant lesdites connaissances et expériences. Les domaines dans lesquels ces services bénévoles sont nécessaires sont fort variés: agriculture, développement rural, nutrition, santé et services médicaux, sociologie, économie ménagère, développement communautaire, droit, petites industries et petits commerces, éducation à la vie familiale, éducation des adultes, garderie, communications, technique de mobilisation et de gestion, organisation de mécanismes nationaux, planification à l'échelon national et élaboration de projets.

Activités

63. Le premier agent bénévole ayant oeuvré dans le cadre du programme de l'Equipe spéciale a été une "travailleuse" sociale ghanéenne spécialiste de la teinture qui a été affectée au Lesotho, de juillet 1976 à janvier 1977. Elle a exercé dans 16 centres ruraux du pays et formé 2 044 femmes.

64. Compte tenu de l'importante demande que connaît le pays en matière de teinture de vêtements, ainsi que les pays voisins, le projet est apparu intéressant, d'un point de vue commercial, dès le tout début de son lancement. Une femme a vendu le tissu qu'elle avait teint à la Maseru Holiday Inn et a réalisé des bénéfices appréciables. La Lesotho National Development Corporation prévoit d'aider les femmes à lancer un atelier coopératif de teinture et une usine textile nouvellement construite a promis d'employer certaines des stagiaires.

65. Au début de 1977, la Haute-Volta, le Mali et la Mauritanie ont demandé au CARFF de prévoir un programme de formation aux techniques de la teinture à l'intention de responsables de programmes féminins, qui à leur tour, enseigneraient lesdites techniques à des groupes de femmes en vue de leur permettre de s'assurer des revenus. A cet effet, le Centre a identifié deux formateurs bénévoles au Cameroun. Quatre candidats, deux originaires de la Haute-Volta et deux du Mali et de la Mauritanie, ont été désignés par leurs gouvernements pour participer au stage de deux mois.

66. Jusqu'ici le programme se déroulait de deux façons. Soit un bénévole se rendait à l'étranger afin de former un grand nombre de femmes, soit des stagiaires recevaient une formation dans un autre pays que le leur.

67. A la demande du Kenya et du Souaziland deux projets en teinture ont été identifiés en Gambie avec l'aide de l'OIT. Ces deux bénévoles devaient prendre leurs fonctions à la fin de l'année 1977. Les deux pays hôtes ont cependant demandé de différer sine die le programme. On étudie la possibilité d'envoyer les bénévoles dans d'autres pays disposés à les recevoir car ils sont toujours disponibles.

68. Des dispositions ont été prises pour envoyer au Souaziland, à la demande de femmes souazi, deux femmes appartenant à un groupe mabati du Kenya 1/. Le Kenya Women Bureau a contribué à l'identification, à cette fin, de candidates qui devaient se rendre au Souaziland à la fin de 1977 mais qui ne s'y sont pas encore rendues.

69. La brochure intitulée "l'Equipe spéciale de femmes africaines pour le développement", qui a été diffusée dans divers pays africains ainsi qu'auprès des organisations et particuliers intéressés, a suscité de l'intérêt pour ce projet, notamment auprès de bénévoles éventuels. Cent candidatures ont été reçues (85 candidatures de femmes et 15 candidatures d'hommes). Il s'agit d'un échantillon fort varié de professions et d'expériences. On trouve parmi les candidats des enseignants, des infirmières, des spécialistes de la nutrition, de l'économie ménagère, de l'éducation des adultes et du développement communautaire ainsi que des médecins et des spécialistes de l'agriculture, et même des étudiants.

1/ Les groupements féminins mabati sont des groupes de femmes organisées dans toutes les régions du Kenya qui fonctionnent comme des associations d'entraide; le groupe est fondé lors du versement par chacun des membres d'une petite somme; le montant total des fonds réunis est accordé, à tour de rôle, à chacun des membres. Il sert au financement d'un projet et a pour objet l'amélioration de la vie familiale (exemple: remplacement d'un toit de chaume par un toit en tôle ondulée (mabati)). Lorsque tous les membres du groupe ont acquis un toit en tôle ondulée, l'étape suivante consiste à verser une contribution permettant aux familles de disposer d'un réservoir d'eau. Certains de ces groupes sont devenus des coopératives viables exploitant des services de transport et de grandes exploitations agricoles. On a pensé que les femmes des groupements mabati seraient en mesure de partager leur expérience avec les femmes du Souaziland souhaitant s'engager dans des activités similaires compte tenu de leurs propres besoins.

Projets d'avenir

70. La nomination de la responsable de l'Equipe spéciale, qui aura l'entière responsabilité du projet, est un élément important pour le développement dudit projet. Au nombre des premières activités qu'elle entreprendra figure l'établissement de contact avec les programmes des volontaires des Nations Unies et d'autres organisations ayant des programmes similaires, en vue de l'élaboration de stratégies en matière de coopération à l'échelon de l'Afrique. La responsable se rendra dans les Etats membres pour identifier les besoins auxquels pourraient répondre les candidats grâce à leurs compétences, pour établir des contacts personnels avec certains des candidats et s'assurer que les pays hôtes procèdent aux préparatifs et arrangements pertinents.

Observations de la Mission

71. La désignation de bénévoles n'a pas été aussi facile qu'on le supposait à l'origine. Ainsi par exemple, en ce qui concerne la mission du premier agent bénévole, il a été difficile d'obtenir les fournitures nécessaires et le pays hôte n'a pas été en mesure de tenir ses engagements financiers de sorte que l'organisme donateur a dû s'en charger. Rares sont les femmes provenant du milieu des affaires ou du monde du travail susceptibles de s'absenter jusqu'à six mois et il est difficile de déterminer dans quelle mesure chaque stagiaire a pu acquérir la base lui permettant de se tirer d'affaire seule. Cependant on a fait état du fait que certaines des stagiaires avaient créé des coopératives, ce qui indique que de grands progrès avaient été faits. En outre, l'agent bénévole s'est déclarée satisfaite de la formation qu'elle avait été en mesure de dispenser. Elle a estimé qu'une deuxième mission dans le pays hôte constituerait une activité consécutive utile.

72. Dans le second cas le formateur a recommandé qu'à l'avenir les stagiaires soient des personnes dont les activités requièrent l'utilisation des compétences acquises ou des personnes souhaitant participer à des activités où elles utiliseront ces compétences. L'agent bénévole a également souligné qu'il convenait de procéder à des échanges d'information plus nombreux au stade préliminaire de façon que les stagiaires sachent à quoi s'en tenir et que le stage soit adapté aux conditions qu'ils retrouveront à leur retour.

73. Certains renseignements ont été tirés. Tout d'abord il est nécessaire de procéder à une sélection et à une préparation rigoureuses avant que la formation ne débute. En second lieu, le formateur devrait prévoir une visite ultérieure. Les stagiaires devraient comprendre qu'une rétroaction est essentielle et il conviendrait de leur demander de faire rapport sur les progrès qu'ils ont faits à la suite des stages et d'exposer les difficultés qu'ils ont rencontrées. Il va s'en dire que la formation ne devrait pas simplement consister en la démonstration et l'application d'une technique mais devrait également comprendre d'autres éléments constitutifs de la vie de l'entreprise, à savoir: étude de marchés, facteurs influant sur la conception et moyens permettant de développer une affaire.

On pourrait également recourir à des affectations ou à des activités de courte durée, (de 1 à 2 mois). Ainsi un pays a demandé une équipe spéciale de volontaires aux fins de création d'un bureau pour la femme. Pour certains types d'enquêtes sur le terrain, d'inventaires et de séminaires l'on pourrait recourir aux bénévoles. Pour que ces activités réussissent il est de toute évidence essentielle que le formateur bénévole ait un niveau correspondant à celui des stagiaires. En outre l'importance du groupe devrait correspondre au type de formation dispensée et il conviendrait de s'assurer que le pays hôte est en mesure de répondre aux besoins de l'agent bénévole et des stagiaires.

74. On sera mieux à même de développer ces activités novatrices du Centre en désignant un responsable de l'Equipe spéciale. Les mouvements de personnel en Afrique, opérés pour donner suite aux demandes émanant des pays, mettent la patience des intéressés à l'épreuve et entraînent inévitablement des déceptions et des retards entre le moment où l'opération est lancée et son exécution. Pour chacune des missions il convient de régler un très grand nombre de détails avant de parvenir à des résultats. Cependant il conviendrait, pour que les activités du Centre offrent des perspectives prometteuses, de continuer à étudier les moyens permettant d'en développer le programme.

75. Bien qu'il soit actuellement possible "d'exporter" un grand nombre de compétences, il n'a pas encore été possible de se rendre dans les pays en vue de déterminer l'intérêt qu'ils portent à ces compétences et jusqu'ici les demandes n'ont porté que sur un nombre restreint de qualifications.

Recommandations de l'Equipe spéciale

76. La Mission a fait les recommandations suivantes:

1) Le Programme de l'Equipe spéciale devrait aller au-delà de la formation technique et prévoir une formation permettant de dispenser des services consultatifs à court terme, d'entreprendre des enquêtes sur le terrain, des études de marché ou d'organiser des séminaires sur des questions touchant l'intégration de la femme au développement.

2) La brochure exposant actuellement le Programme devrait être révisée de façon à indiquer plus clairement aux Etats membres et aux organisations qui pourraient éventuellement la recevoir, le type de services bénévoles susceptibles d'être rendus dans le cadre du Programme ainsi que les obligations respectives de la CEA, des agents bénévoles et du pays ou des organisations hôtes.

3) Le responsable de l'Equipe spéciale devrait aider les Etats membres à identifier les ressources locales avant leur participation au Programme de l'Equipe spéciale, de façon à s'assurer que les agents bénévoles ne sont recrutés que lorsque les connaissances spécialisées requises font défaut au pays intéressé.

4) Le Centre devrait se charger d'identifer les agents bénévoles qualifiés pour répondre aux demandes de prestation de services et définir avec précision leurs missions.

5) A l'issue d'une mission, d'une évaluation ou d'activités consécutives, tant l'agent bénévole que l'organisation hôte devraient entreprendre la rédaction d'un rapport sur l'expérience réalisée.

6) Le titre du Programme devrait être: Service d'agents bénévoles en faveur de la femme.

7) Il conviendrait, pendant deux ans, de procéder à l'évaluation rigoureuse du Programme afin d'en déterminer l'utilité et l'efficacité compte tenu des besoins des Etats membres.

LA TECHNOLOGIE VILLAGEOISE

Origine et objectifs

77. En milieu rural, les femmes africaines consacrent 16 heures par jour à la production, au traitement et à la commercialisation des denrées alimentaires, à la recherche et au transport de l'eau et du combustible ainsi qu'à la cuisine, à la lessive et, d'une façon générale, aux soins à la famille. Elles accomplissent toutes ces tâches sans recourir aux techniques améliorées qui leur permettraient de ménager leurs efforts et d'accroître leur productivité et rendraient leurs activités rémunératirces. C'est compte tenu de ces données que le programme du CARFF relatif à la technologie villageoise a été lancé en 1975 de façon à aider les gouvernements africains à identifier et à mettre en oeuvre des projets et des programmes visant à améliorer la technologie destinée aux femmes. Les types de dispositifs considérés visant à faciliter le travail étaient les suivants: appareil de broyage et presses à huile, métier à tisser et ruches améliorées permettant d'assurer des revenus, fourneaux surélevés et fosses d'aisance; ce sont là autant de moyens propres à aménager les foyers.

78. Le Programme a pris de l'ampleur principalement en raison de l'appui du Groupe de mise au point des techniques intermédiaires qui a détaché, grâce aux crédits que lui a fournis la British Christian Aid, l'un de ses membres auprès du CARFF pendant trois ans en qualité de spécialiste de la technologie villageoise; le développement du Programme a également été possible grâce au FISE qui finance les missions du spécialiste en Afrique ainsi que nombre de projets identifiés. Les fondations Ford et Rockefeller ainsi que le Fonds pour la Décennie de la femme ont également contribué au Programme.

Activités

79. Les activités entreprises sont les suivantes:

- Etudes socio-économiques sur les projets en cours visant à introduire de nouvelles techniques villageoises et à définir le rôle de la femme et de la technique dans l'agriculture. Ces études ont été effectuées ou sont entreprises en Ethiopie, en Sierra Leone, au Ghana et au Nigéria.

- Etudes sur les techniques traditionnelles et les projets techniques en cours en vue de rassembler des données sur la base desquelles seront faites des recommandations concernant l'orientation des activités futures. L'une de ces études a été menée à bien en Sierra Leone tandis que la Gambie a demandé à bénéficier d'une étude similaire.

- Projets pilotes visant à introduire de nouvelles techniques ou des techniques améliorées à l'intention de femmes de villages donnés et à déterminer dans quelle mesure ces techniques sont acceptées et utiles. Des projets pilotes sont en cours ou sur le point d'être lancés en Haute-Volta, en Sierra Leone, en Gambie, en Mauritanie, au Sénégal, au Niger et au Kenya.

- Réunions et voyages d'étude visant à amener les agents de vulgarisation et d'autres fonctionnaires à mieux comprendre les techniques villageoises destinées aux femmes et/ou à former les intéressés à un aspect déterminé des techniques améliorées. Un stage d'orientation général s'est tenu au Kenya. Une série de stages spécialisés consacrés aux méthodes améliorées de stockage et de préservation des denrées alimentaires a été organisée en Tanzanie et le Sénégal a demandé à bénéficier de stages similaires. L'on procède à des arrangements avec le FISE devant permettre à des fonctionnaires gambiens et sierra leonais de se rendre au Kenya pour y étudier des programmes portant sur les techniques villageoises.

- Rassemblement et diffusion de renseignements sur les techniques villageoises destinées aux femmes en vue de la rédaction d'articles et de documents qui seront distribués et en vue de répondre à des demandes de renseignements émanant des gouvernements et des agents sur le terrain concernant les techniques. A ce jour huit principales publications ont été diffusées. En outre, le Centre prépare un document spécialisé sur le rôle de la femme dans l'utilisation de la science et de la technique au service du développement qui sera présenté à la Réunion régionale africaine sur la science et la technique qui s'est tenue au Caire en juillet 1978.

- Octroi de bourses permettant d'assurer une formation spécialisée aux femmes africaines. A l'aide des fonds réunis une femme sera envoyée auprès du Groupe de mise au point des techniques intermédiaires et un ingénieur gambien ira au Technology Consultancy Centre, au Ghana, pendant trois mois.

Projets d'avenir

80. En raison de l'enthousiasme avec lequel la plupart des pays ont accueilli les projets en cours relatifs aux techniques villageoises, on compte que des projets identiques seront lancés dans d'autres pays. Cela est particulièrement vrai pour les projets pilotes visant à introduire des techniques rurales améliorées ainsi que pour les stages d'orientation à l'intention des agents de vulgarisation consacrés à la notion de technologie villageoise. On compte également que le Centre participera plus activement à l'organisation de stages techniques spécialisés visant à former les agents de vulgarisation aux méthodes améliorées de stockage et de préservation des denrées alimentaires, aux techniques de construction à bon marché, à la fabrication du savon, de bougies, etc.. L'on prévoit également un stage régional sur les incidences de la science et de la technique sur la femme.

81. Le rassemblement et la diffusion de renseignements sur les techniques villageoises destinées aux femmes constituent une importante activité dont on pense qu'elle est appelée à se développer.

82. On dispose maintenant de fonds pour la création d'un poste d'experts en techniques villageoises au sein du bureau régional du FISE pour l'Afrique de l'Est à Nairobi qui desservira la sous-région. Des négociations sont également en cours avec divers donateurs en vue de la création d'un poste sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest. On compte que le Groupe de mise au point des techniques intermédiaires continuera de prêter son concours.

Observations de la Mission

83. On a reconnu que ce programme, jugé fort intéressant, répondait aux priorités des pays contactés au cours des visites effectuées par la Mission d'évaluation. Il ressort des observations des pays que le temps consacré à la phase préparatoire dans les pays, qui a été fort long, ainsi que le fait que l'expert en techniques villageoises du Centre ait suivi en permanence la phase d'exécution des projets, ont fortement contribué au succès desdits projets. Cependant comme dans le cas d'autres programmes, les communications entre le Centre et les pays ont été difficiles; en l'occurrence le nombre considérable de voyages effectués par l'expert en techniques villageoises du Centre a aggravé cette difficulté. Il est évident qu'une personne ne peut à elle seule s'occuper de 49 Etats membres et que deux responsables au moins sont nécessaires, l'un pour suivre le projet à partir du siège, s'occuper de la correspondance et réunir les données qui seront publiées, l'autre pour établir des contacts et aider à l'exécution des projets sur le terrain. La Mission a souligné l'importance de la nomination d'un spécialiste des techniques villageoises pour l'Afrique de l'Ouest et a souligné qu'il convenait d'identifier un donateur en vue de la création d'un poste identique pour l'Afrique du Nord.

84. La Mission a noté que l'on avait identifié des institutions nationales au Ghana, en Sierra Leone et au Kenya, qui pouvaient faire office d'organismes d'exécution chargés d'introduire et d'exécuter des programmes relatifs à la technologie villageoise; ces institutions pourraient être rattachées aux services nationaux, ce qui permettrait au Centre de se consacrer à son rôle de catalyseur.

85. La Mission a également constaté qu'un grand nombre d'organismes et d'organisations participaient à des activités intéressant les techniques villageoises en Afrique et qu'il était nécessaire d'instituer une coordination pour éviter les chevauchements, de mettre en place des structures et de tirer le meilleur parti des ressources disponibles. On a estimé qu'il conviendrait de développer le Programme de façon que les femmes des milieux urbain et rural puissent en bénéficier à tous les niveaux.

86. Etant donné que les femmes des milieux ruraux en Afrique se sont rarement intéressées au fonctionnement et à l'entretien des machines en raison des traditions, la Mission a estimé que la formation envisagée dans le cadre des différents projets prévus au Programme était essentielle.

Recommandations concernant la technologie

87. La Mission a fait les recommandations suivantes:

1) Le Programme devrait avoir pour titre "La Technologie appropriée" qui est d'une plus grande portée que celui de "La Technologie villageoise".

2) Le personnel du Programme devrait être étoffé et comporter des spécialistes en poste à la CEA et des spécialistes pour les sous-régions de l'Afrique du Nord et de l'Afrique de l'Ouest; il faudrait en outre identifier un donateur qui financerait ces postes.

3) Il conviendrait de continuer à identifier dans les pays les institutions susceptibles de faire office d'organismes chargés de l'exécution et du suivi du Programme, tandis que le Centre continuerait de jouer un rôle de catalyseur.

4) Une réunion devrait être organisée en 1978 à l'intention des personnes s'occupant des techniques villageoises dans la région afin de mettre en place un réseau permettant une plus grande coordination et une assistance mutuelle.

5) Le Programme du Centre devrait mettre l'accent sur l'auto-formation des femmes dans les domaines de l'utilisation des techniques et de l'entretien des équipements introduits à leur intention.

RECHERCHE

Origine et objectifs

88. Afin de disposer de données plus complètes sur le rôle joué par les femmes dans le processus de développement de l'Afrique, aux fins d'analyse des politiques et d'établissement de programmes d'action, le CARFF entreprend des recherches secondaires et des études et appuie les recherches principales des chercheurs nationaux portant sur divers domaines concernant le rôle des femmes. Ces domaines sont les suivants: vie rurale, travail indépendant et salarié, planification nationale et mise au point d'indicateurs concernant le rôle économique des femmes, accès des femmes à l'éducation, formation et emploi, moyens de communication et leurs incidences sur les attitudes vis-à-vis des femmes, statut juridique de la femme, rapport entre les facteurs démographiques et les activités des femmes et protection familiale.

89. Le programme de recherche du Centre est financé par divers donateurs. Dans le cadre bilatéral la recherche est financée par le Gouvernement suédois (artisanat et petite industrie) et les Etats-Unis (emploi). Les organismes bilatéraux fournissant un appui sont le FISE (technologie villageoise et garderie), la FAO et le FNUAP (bibliographies, population et coopératives), l'OIT (petite industrie) et le Fonds du Siège des Nations Unies pour la Décennie de la femme (technologie villageoise, moyens d'information et petite industrie). Le Groupe de mise au point des techniques intermédiaires (technologie villageoise), la Fondation Ford (statut juridique, technologie villageoise, bibliographies nationales et indicateurs de développement) et la Fondation Rockefeller (participation de la femme à l'agriculture) fournissent également un appui. Au cours de la période biennale 1976-1977, le Centre a affecté 175 000 dollars environ à son programme de recherche, ce qui représente en gros 17,5 p. 100 de la totalité de son budget.

90. Pratiquement tous les projets de recherche entrepris ou financés par le Centre visent à rassembler des données descriptives utiles et à permettre des analyses pertinentes des politiques. Les résultats de la recherche devraient intéresser de nombreuses personnes d'horizons divers au sein des gouvernements et leur être utiles ainsi qu'aux programmes d'action féminins et aux organisations internationales qui souhaitent une participation accrue des femmes africaines aux efforts de développement des pays et de la région.

Activités

91. Au nombre des activités menées à bien dans le cadre du programme du Centre figurent les recherches et études ci-après:

- Bibliographie annotée sur les femmes et le développement en Afrique;
- Etude des mécanismes nationaux destinés à la femme dans 26 pays;
- Etude des garderies en Tunisie, en Egypte et au Ghana;
- Etude sur l'emploi des femmes au Soudan;
- Etude des industries artisanales dans les pays anglophones;
- Etude des incidences socio-économiques de l'amélioration de l'approvisionnement en eau des villages en Ethiopie;
- Etude des techniques villageoises traditionnelles en Sierra Leone;
- Etude de faisabilité sur l'introduction de l'éducation aux questions de population dans les coopératives féminines.

92. Les sujets de recherche sont choisis selon les quatre principaux critères suivants:

1) Le sujet doit porter sur un domaine dans lequel les données font gravement défaut;

2) La recherche doit être entreprise dans un domaine correspondant aux priorités du (des) pays en matière de développement;

3) La recherche doit être utile au programme du Centre; et

4) Elle doit faciliter l'étude comparative des Etats membres.

93. Les chercheurs nationaux, hommes et femmes, participent actuellement dans dix pays de la région (Kenya, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie et Tunisie) à des projets de recherches principales bénéficiant de l'appui du Centre. La plus grande part des recherches secondaires sont menées à bien par le personnel du Centre et par les consultants au nom du Centre.

Projets d'avenir

94. Les projets d'avenir du Centre mettent de plus en plus l'accent sur le fait que ce sont les chercheurs nationaux qui entreprendront les recherches principales. Les domaines inscrits au programme de travail 1978/79 sont les suivants:

- bibliographies nationales;
- recherche sur les indicateurs d'intégration de la femme au processus du développement (en collaboration avec l'Institut de recherche pour le développement social des Nations Unies et le Centre du développement social et des affaires humanitaires de l'ONU);
- la situation juridique de la femme;
- besoins en matière de techniques villageoises, utilité et adaptation desdites techniques et accueil qui leur est réservé (en collaboration avec le FISE, la FAO, le Groupe de mise au point des techniques intermédiaires et la Section de la science et de la technique de la CEA ainsi que la Division mixte CEA/ONUDI de l'industrie);
- la femme rurale en tant qu'agent de production vivrière;
- incidences de la modernisation et des programmes de développement sur les femmes;
- la réforme agraire et la femme;
- la vie familiale et ses rapports avec la protection de l'enfance;
- mise à jour des monographies nationales consacrées aux possibilités offertes aux femmes dans le domaine du développement;
- la participation des femmes aux coopératives et associations de crédit;
- la situation de la femme en tant que travailleur indépendant: effectifs nationaux, conditions et attitudes influant sur les femmes;
- la situation de la femme dans l'enseignement de type classique;
- demande concernant les équipes spéciales de volontaires et possibilités en la matière;
- comportements influant sur la pleine intégration des femmes au développement, y compris l'image que donnent d'elles les moyens d'information; et
- participation de la femme au processus de prise de décisions à tous les niveaux.

Observations de la Mission

95. La Mission a estimé que, compte tenu des effectifs réduits du Centre chargé des projets de recherche ou de leur coordination, le nombre des recherches menées à bien ou en cours était impressionnant. En raison du temps qui lui était imparti la Mission n'a pu procéder avec précision à l'évaluation de la qualité des recherches

menées à bien à ce jour. Cependant, il ressort des entretiens qu'elle a eus au cours des visites, que parmi les publications du Centre consacrées à la recherche, les plus appréciées par les Etats membres étaient celles qui avaient un caractère pratique et qui portaient sur des activités concrètes (technique villageoise et artisanat). Il existe également une forte demande concernant les données de base relatives à la participation de la femme à la vie active, aux activités indépendantes (secteur des activités spontanées) et à l'agriculture, ainsi que les données sur les possibilités offertes à la femme en matière de formation et d'emploi et sur le statut juridique des femmes dans divers pays.

96. Mis à part les documents portant le symbole de la CEA, qui font l'objet d'une vaste diffusion, il semble que les publications concernant les recherches et les études entreprises sous les auspices du Centre soient diffusées auprès des Etats membres d'une manière quelque peu anarchique qui dépend des relations que les membres du personnel du Centre ont avec des particuliers ou des organisations susceptibles de s'intéresser à des résultats de recherche déterminés ou à même d'utiliser efficacement lesdits résultats.

97. Il ne fait aucun doute que le type de recherche auquel s'adonne le Centre revêt une importance fondamentale pour les Etats membres ainsi que pour le propre programme du Centre. La base de données relatives à la participation des femmes au développement en Afrique fait pratiquement défaut. De vastes recherches sont donc nécessaires, à la fois pour donner aux décideurs une conscience plus aiguë des besoins des femmes et de leur contribution possible au développement et déterminer les priorités des programmes d'action. En outre les femmes elles-mêmes ont besoin d'être mieux informées de leur statut juridique, économique, social et politique afin d'être mieux à même d'apprécier les possibilités qui leur sont offertes (ou pourraient leur être offertes) en vue d'une participation accrue au développement. Des recherches sur les incidences psycho-sociologiques du développement sur la femme seraient également utiles.

98. Plusieurs facteurs confèrent au CARFF un avantage relatif par rapport aux organismes de recherche nationaux en ce qui concerne les recherches consacrées aux femmes africaines. Le Centre est le seul organisme de la région s'occupant de recherches sur l'ensemble du continent, et à ce titre, est le seul à même de pouvoir coordonner les études comparatives sur plusieurs pays dans un domaine donné. De même, en raison des attributions du Centre, son personnel est dans une position privilégiée pour déterminer les domaines que la majorité des Etats membres considèrent de la plus haute importance. En outre, en raison de la position qu'occupe le Centre au sein de la Commission économique pour l'Afrique, les résultats des recherches qu'il mène à bien, revêtent un certain prestige aux yeux des décideurs. Enfin, le Centre est bien placé pour bénéficier des sources de financement internationales et peut ainsi fournir un appui matériel et intellectuel aux instituts de recherche nationaux ainsi qu'aux chercheurs des ETats membres.

99. Il est difficile de déterminer dans quelles mesures les résultats des recherches du CARFF ont été diffusés et utilisés par les décideurs ou d'autres personnes intéressées dans les différents Etats membres, principalement en raison du fait que le programme est de création récente et que les moyens permettant de diffuser les résultats et d'en suivre l'application, n'ont pas encore été pleinement développés.

100. La Mission a estimé que les activités de recherche du Centre avaient été jusqu'ici plutôt hétérogènes et que les sujets de recherche et les chercheurs nationaux avaient été choisis au "coup par coup". Afin d'entreprendre les recherches d'une manière plus systématique et faire en sorte que le programme de recherche corresponde mieux aux priorités nationales et régionales, il conviendrait d'envisager sérieusement d'entreprendre une étude sur l'ensemble du continent africain pour déterminer: a) les recherches sur la femme menées à bien; b) les priorités nationales en matière de recherche sur la femme (c'est-à-dire déterminer les lacunes les plus graves); et c) identifier les institutions et les personnes capables d'entreprendre des recherches sur la femme et en particulier les femmes africaines s'intéressant à la recherche. Outre qu'elle permettrait au Centre d'élaborer un programme de recherche plus cohérent et mieux adapté aux réalités, cette étude mettrait le Centre à même de déployer de plus grands efforts en matière de recherche collective en collaboration avec les instituts de recherche régionaux, sous-régionaux et nationaux ainsi qu'avec des particuliers et l'Association des femmes africaines pour la recherche et le développement. Cependant, en établissant des rapports de ce type il conviendrait de veiller à ce qu'il n'y ait pas de double emploi en matière d'efforts et à ce que chaque organisation intéressée soit en mesure de contribuer à l'effort commun de façon à tirer le meilleur parti des capacités et connaissances de son personnel. Compte tenu de ce qui précède, il est probable que la contribution du Centre, qui favorisera le développement et l'adaptation des recherches sur la femme, consistera à: a) identifier les domaines de recherche prioritaires dans la région; b) coordonner les études permettant la comparaison entre les divers Etats membres; et c) à canaliser les ressources financières destinées à la recherche aux échelons régional et national. Il conviendrait de ne pas sous-estimer l'originalité du rôle joué par le Centre en tant que catalyseur dans le domaine de la recherche sur la femme.

101. Afin de faciliter aux Etats membres l'accès aux résultats de recherche utiles, le Centre devrait encourager les instituts de recherche nationaux et les chercheurs à établir et à diffuser des rapports sur les principales études (telles que les mémoires de doctorat) consacrées à la femme et au développement réalisées en Afrique.

102. Enfin, il conviendrait de s'efforcer, dans toute la mesure du possible, d'obtenir la création d'un poste de coordonnateur des recherches au sein du CARFF, imputé sur le budget ordinaire de la CEA, de façon que le programme de recherche du Centre soit dirigé et coordonné par un membre du personnel permanent et intégré aux autres programmes de la CEA et des MULPOCs à l'échelon sous-régional.

Recommandations sur la recherche

103. La Mission a fait les recommandations suivantes:

1) Le Centre devrait sérieusement envisager d'entreprendre une étude sur l'ensemble du continent visant à déterminer quelles sont les recherches sur la femme ayant été menées à bien, quelles sont les priorités nationales en ce qui concerne les recherches sur la femme ainsi que les moyens dont disposent les Etats membres pour mener à bien les études sur la femme, afin d'être à même de mettre au point une recherche plus homogène.

2) Le Centre devrait principalement avoir pour fonction d'identifier les domaines prioritaires de recherche dans la région, de coordonner les études comparatives entreprises et de mobiliser les ressources financières destinées à la recherche aux échelons régional et national.

3) Le Centre devrait systématiquement prendre des mesures pour assurer la diffusion des résultats de la recherche et encourager l'application desdits résultats dans le cadre des politiques et programmes d'action.

4) Le Centre devrait encourager les instituts de recherche nationaux ainsi que les chercheurs en Afrique à élaborer et à diffuser des résumés de leurs principales études touchant la participation des femmes au développement.

5) La CEA devrait s'efforcer dans toute la mesure du possible d'obtenir l'appui nécessaire à la création d'un poste permanent de coordonnateur de recherche à la Commission qui relèverait du Centre, afin d'assurer l'intégration de ces recherches au sein de la Commission et dans le cadre de la région.

ARTISANAT ET PETITE INDUSTRIE

Origine et objectifs

104. L'artisanat et la petite industrie sont les principaux domaines dans lesquels les femmes et les jeunes filles de nombre de pays africains ont pris une part active. Reconnaissant que ces activités sont un des principaux moyens d'accroître les revenus des femmes, certains gouvernements, des organismes bénévoles et des donateurs ont entrepris d'assurer une assistance technique et financière à des groupements féminins ayant mis sur pied des activités appelées à devenir des entreprises commerciales, soit dans le domaine de l'artisanat soit dans d'autres domaines où les femmes possèdent déjà certaines aptitudes. Cependant, ces entreprises ne sont pas toujours très productives car les femmes ne disposent pas des aptitudes nécessaires à la gestion et à la commercialisation.

105. La nécessité de développer ces industries a retenu au premier chef l'attention de la CEA ainsi que celle du Centre. Cela suppose une étude et une évaluation des ressources et des techniques disponibles ainsi que des études visant à déterminer dans quelle mesure ces produits sont adaptés à la consommation locale et étrangère. La création de débouchés sûrs constitue également un facteur important. En outre cela suppose un programme de formation visant à améliorer les compétences des femmes en matière de gestion de façon à accroître leur contribution et à leur assurer de plus grand profits, ainsi qu'une action concertée visant à les mettre à même de participer plus pleinement au secteur monétarisé de l'économie.

106. C'est par le biais d'un nouveau programme dans ce domaine, financé par le SIDA, que l'OIT devient, avec d'autres membres du système des Nations Unies (FAO, FNUAP, FISE), un partenaire à part entière de la CEA en ce qui concerne les efforts déployés par la Commission pour faciliter la pleine intégration des femmes au processus du développement. Un groupe de l'artisanat et de la petite industrie est actuellement mis en place au sein du Centre, principalement avec l'aide de l'OIT.

107. Le nouveau groupe visera à apporter une contribution dans les domaines ci-après: a) évaluation des moyens dont disposent les pays en matière d'artisanat et de petite industrie; b) études de marché intéressant les articles actuellement produits ou susceptibles de l'être, et c) formation, notamment dans les domaines de la gestion et de la commercialisation.

Activités

108. Le CARFF doit contribuer à l'organisation de trois réunions consacrées à la participation des femmes aux petites entreprises et industries par le biais des activités indépendantes et des coopératives. La première de ces réunions consacrées à la participation des femmes à l'artisanat et autres petites entreprises, qui s'est tenue à Kitwe (Zambie) en 1974, était organisée conjointement par la CEA, la YWCA et le SIDA. On avait procédé avant la réunion à une étude des petites industries dans les pays participants (Botswana, Ethiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Nigéria, Sierra Leone, Souaziland et Zambie). La réunion a abouti à l'élaboration de stratégies visant à développer des activités viables, assurant des revenus aux femmes.

109. La deuxième réunion, qui était un séminaire sur la promotion de l'artisanat et des petites industries par le biais des coopératives, s'est tenue au centre de Kanamai de Mombasa (Kenya) en juin 1977; cette réunion était organisée par la CEA en collaboration avec l'Alliance des coopératives internationales; une troisième réunion ayant pour thème "les femmes et les coopératives" était organisée à Yaoundé (Répulique-Unie du Cameroun) à l'intention de participants originaires du Cameroun, du Tchad, du Zaïre, du Burundi et du Congo.

Projets d'avenir

110. Le Groupe de l'artisanat et des petites industries assurera la formation et le perfectionnement des femmes dans le domaine de la gestion des petites industries ainsi que dans celui de la fabrication et de la commercialisation des produits de l'artisanat. En outre, il contribuera à la promotion des activités des travailleurs indépendants ainsi qu'à celle des coopératives et assurera des débouchés nationaux ainsi qu'étrangers à la production artisanale des pays. Le Groupe mènera également des recherches sur les activités des travailleuses indépendantes et procédera à des études de faisabilité ainsi qu'à l'inventaire des produits fabriqués.

111. On compte que ce programme accroîtra la contribution des femmes africaines à l'effort de développement d'ensemble, permettant ainsi de rendre leurs activités économiques plus productives et rémunératrices.

Observations de la Mission

112. La Mission s'est félicitée de la création du Groupe mixte CEA/OIT de l'artisanat et de la petite industrie au sein du Centre, dont le financement sera assuré pendant trois ans par le SIDA. Elle a souligné que durant les missions dans les pays on n'avait cessé de demander que de plus grands efforts soient déployés et de plus nombreux services rendus dans le domaine des activités sources de revenus.

113. La Mission a rappelé l'intérêt porté par la Banque mondiale à la promotion de la participation des femmes rurales au développement ainsi qu'aux petites entreprises et industries. On a exprimé l'espoir que cet intérêt amènerait la Banque à aider concrètement les femmes africaines des campagnes.

Recommandations concernant l'artisanat et la petite industrie

114. Les recommandations de la Mission sont les suivantes:

1) Il conviendrait d'accorder une haute priorité aux activités du Groupe de l'artisanat et de la petite industrie en raison des très nombreuses demandes d'assistance dans ce domaine;

2) L'ONU et les organismes donateurs devraient incorporer des programmes touchant ce domaine aux programmes d'assistance multilatérale et bilatérale destinés aux pays.

INCIDENCES DE CERTAINS FACTEURS SUR LE PROGRAMME DU CENTRE ET RECOMMANDATIONS VISANT A RENFORCER SES ACTIVITES

Introduction

115. On a reconnu qu'en tant que premier Centre régional du monde pour la femme, le CARFF constituait une expérience audacieuse et originale. Loin de pouvoir s'inspirer d'un modèle préexistant, le CARFF était plutôt lui-même un modèle pour d'autres régions. En outre la région desservie par le Centre était extrêmement vaste puisqu'elle ne comportait pas moins de 49 pays et était caractérisée par une grande diversité de langues, de traditions culturelles, de systèmes politiques et de niveaux de développement économique. Pour déterminer dans quelle mesure le Centre a rempli sa fonction au cours de ses premières années d'existence, il faut tout d'abord évaluer les contraintes qu'il subit en raison des différentes conditions prévalant en Afrique, où il est situé.

116. Il ne fait aucun doute que le Centre n'aurait pu parvenir aux résultats exposés ci-dessus si son personnel n'avait fait preuve d'une très grande souplesse, de grande compétence et de dévouement lors de l'élaboration, de l'exécution et de l'évaluation permanente des programmes. Il convient de louer les membres du personnel de ses réalisations, eu égard aux contraintes déjà mentionnées et aux difficultés auxquelles ils se sont heurtés, en raison de la précarité de leur emploi, de l'absence de possibilités de promotion et des conditions difficiles dans lesquelles ils doivent travailler.

Structure et personnel du Centre

117. Les membres de la Mission d'évaluation ont été atterrés d'apprendre que les 11 administrateurs du Centre, dont le chef de la coordination technique, étaient tous, à l'exception de l'un d'entre eux, rémunérés par des fonds extra-budgétaires fournis par des donateurs ainsi que tous les membres des services d'appui. Non seulement cette situation entraîne-t-elle une absence de sécurité et de possibilité de promotion pour le personnel mais encore compromet-elle sérieusement toute continuité et toute souplesse en matière de politique de recrutement. En outre

cela amène le personnel à consacrer une part importante de son temps et de son énergie au rassemblement de fonds devant assurer le fonctionnement permanent du Centre, au détriment du programme.

Recommandations concernant la structure et le personnel du Centre

118. Compte tenu des contraintes exposées ci-dessus la Mission a formulé les recommandations ci-après:

1) Le Secrétaire exécutif devrait, en collaboration avec le Sous-Secrétaire général au développement social et aux efforts humanitaires, s'efforcer d'encourager le Secrétaire général de l'ONU à créer dès à présent trois postes au Centre, imputés sur le budget ordinaire de l'ONU, la priorité étant accordée à la régularisation de la situation du chef de la coordination technique.

2) Le Secrétaire exécutif devrait continuer à demander avec insistance que soient créés d'ici à 1980 trois nouveaux postes imputés sur le budget ordinaire de l'ONU.

3) Les institutions spécialisées de l'ONU qui prêtent actuellement leur concours au Centre (FAO, FNUAP, FISE et OIT) devraient être encouragées à continuer d'assurer le financement de certains postes du Centre et les institutions spécialisées qui ne contribuent pas actuellement au financement du personnel du Centre (UNESCO, OMS et ONUDI), devraient être encouragées à le faire; il conviendrait également d'encourager le PNUD à fournir une assistance au Centre en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. Un tel appui permettrait non seulement au Centre de disposer d'un personnel permanent conformément aux impératifs de la mise en oeuvre du programme mais encore à chaque organisme des Nations Unies de contribuer d'une manière concertée, en fonction de ses intérêts, de son expérience et de ses ressources, à l'intégration de la femme au processus du développement en Afrique, qui constitue un problème de la plus haute importance.

4) En attendant la mise en oeuvre des recommandations visées en 3) ci-dessus, les organismes d'assistance bilatérale et les organismes non gouvernementaux devraient envisager sérieusement de financer le personnel du Centre.

5) La CEA devrait sérieusement envisager d'assouplir sa politique interdisant au Centre de recruter la conjointe d'un fonctionnaire employé pour une autre division de la Commission.

6) Lorsque les comités sous-régionaux des MULPOCs auront été créés il conviendrait que leurs attributions comportent l'identification de candidats remplissant les conditions requises pour occuper des postes vacants au Centre, et à la CEA en général, et l'on devrait tout particulièrement intensifier les efforts de recrutement dans les sous-régions francophones et arabophones.

Position du Centre au sein de la structure de la CEA

119. C'est avec plaisir que la Mission a appris, du Secrétaire exécutif lui même (voir annexe IV), qu'il convenait de fournir tout l'appui nécessaire aux programmes et projets du Centre. La Mission a également noté que le principal objectif de la Commission consistait à utiliser au mieux toutes les ressources humaines dont disposait la région afin d'accélérer la croissance économique et d'élever le niveau de vie des Africains. En outre la Mission a appris que la Commission se proposait d'atteindre cet objectif en insistant davantage sur les programmes d'action opérationnels et sur la décentralisation de ses activités au niveau sous-régional de façon que les programmes puissent bénéficier d'un appui plus efficace à l'échelon national.

120. Il est clair que la réalisation de l'objectif principal du Centre - mettre les femmes mieux à même de participer et de contribuer au développement - et les moyens avec lesquels le Centre s'efforce de réaliser cet objectif (stages de formation, voyages d'étude, assistance technique, services de consultants et promotion des recherches conformes aux politiques adoptées à l'échelon national) supposent que la CEA parvienne à se conformer à un modèle opérationnel.

121. La Mission a constaté que l'efficacité opérationnelle du Centre était souvent entravée par les procédures bureaucratiques de la Commission et du système des Nations Unies.

122. La Mission a également noté que les autres divisions de la Commission étaient insuffisamment informées des activités du Centre. Il est donc nécessaire d'amener les fonctionnaires de la CEA à prendre conscience de l'importance du rôle joué par les femmes dans le développement et de l'importance des activités du Centre pour la réalisation des buts et objectifs prévus par d'autres programmes de la Commission. Il convient de féliciter le personnel du Centre pour l'action qu'il a déjà menée en collaboration avec d'autres divisions et de l'encourager à prendre plus d'initiatives allant dans le même sens à l'avenir.

123. Enfin la Mission a fait observer que le nom actuel du Centre ne permettait pas de pleinement rendre compte de la portée de son programme. Il serait plus approprié de le dénommer "Centre des femmes africaines".

124. Etant donné que dans le cadre des objectifs et du programme du Centre la CEA fournit aux Etats membres des services qui sont de toute évidence particulièrement intéressants, et aux fins d'une intégration plus poussée du programme de travail du Centre aux activités d'autres divisions de la CEA, la Mission a formulé des recommandations ci-après:

Recommandations au sujet de la position du Centre au sein de la CEA

1) Le CARFF devrait être une division de la CEA dénommée "Division pour l'intégration de la femme au développement" et être constituée de quatre sections au moins dont l'une serait chargée de la planification et de la coordination des activités de formation et l'autre de la recherche.

2) La nouvelle division devrait être dirigée par une Africaine et les chefs de section devraient être, de préférence, des femmes africaines qualifiées.

3) Après avoir adopté la recommandation 1) ci-dessus la CEA devrait engager un spécialiste de la gestion et de l'organisation qui aiderait à mettre au point la structure de la division de façon à assurer une efficacité maximum au programme.

4) Un groupe de travail interdivisions devrait être créé au sein de la CEA pour assurer la participation des femmes aux programmes en cours d'autres divisions et pour veiller à ce que les femmes participent efficacement à tous les projets futurs de la Commission.

Rapports du CARFF avec la CEA à l'échelon sous-régional

125. Dans l'allocution qu'il a adressée aux membres de la Mission lors de la réunion d'information, le Secrétaire exécutif de la CEA a indiqué que des mesures avaient été prises depuis la réunion de Nouakchott en vue d'intégrer le programme du CARFF aux programmes et activités régionaux et sous-régionaux de la Commission. Il a rappelé la résolution de Nouakchott demandant que soit créé un comité régional africain de coordination et des comités spéciaux d'intégration de la femme au développement à l'échelon sous-régional. Il a fait observer que la création de ces mécanismes sous-régionaux était maintenant possible car nombre d'Etats membres de la CEA avaient mise en place des mécanismes nationaux tels que ministères des affaires féminines, commissions nationales pour l'intégration de la femme au développement et bureaux pour la femme. Il a indiqué que les mécanismes sous-régionaux et régionaux allaient permettre d'encourager et d'appuyer les efforts visant à assurer une plus grande participation des femmes, au même titre que les hommes aux activités de développement dont elles bénéficieraient dans une plus large mesure.

126. Au cours des activités d'évaluation qui ont eu lieu à Addis-Abéba ainsi qu'au cours des visites dans les pays, la Mission s'est particulièrement intéressée à la question de savoir comment renforcer les programmes du CARFF grâce à leur intégration aux structures des MULPOCs que l'on mettait en place à l'échelon sous-régional. La Mission a conclu que la décentralisation de certaines activités touchant la planification et l'exécution des programmes du Centre pouvait contribuer à accroître l'efficacité du programme en créant des liens entre le Centre et les Etats membres cela permettait en effet de mieux tenir compte des priorités inscrites aux programmes nationaux et d'assurer une meilleure rétroaction à l'échelon national (évaluation et activités consécutives).

127. Afin de permettre aux MULPOCs et au Comité spécial sous-régional pour l'intégration de la femme au développement de vraiment contribuer au développement des moyens du Centre de façon qu'ils puissent répondre aux besoins natioaux et régionaux la Mission a formulé les recommandations ci-après:

Recommandations relatives aux activités sous-régionales du CARFF

1) Le Centre devrait disposer d'effectifs de personnel stables et un réseau de communications devrait être créé reliant les MULPOCs au personnel du Centre en poste au siège.

2) Les effectifs des MULPOCs devraient être accrus et l'on devrait s'assurer qu'un spécialiste qualifié, de préférence de sexe féminin et originaire de la sous-région intéressée, soit recruté de façon qu'il puisse veiller à ce que les programmes entrepris par la CEA à l'échelon sous-régional répondent mieux aux besoins des femmes; cette spécialiste aurait les responsabilités et les qualifications ci-après:

Responsabilités

- Représenter le CARFF dans la région desservie par le MULPOC;

- Aider le MULPOC à rendre les programmes le plus efficace possible en s'assurant la participation des femmes des pays de la région et veiller à ce que les femmes en bénéficient;

- Se rendre régulièrement dans les pays de la sous-région afin d'assurer la liaison entre les pays et le CARFF et aider les pays à planifier leurs activités et à formuler des demandes d'assistance adressées au CARFF ainsi qu'à d'autres sources. Mettre la dernière main aux opérations d'exécution ainsi qu'aux activités consécutives assurées par le Centre;

- Interpréter les politiques et programmes du CARFF; établir des contacts dans chaque pays et déterminer avec les intéressés les besoins susceptibles d'être satisfaits par des sources nationales ou étrangères;

- Déterminer avec le CARFF les services susceptibles d'être fournis à l'échelon national et aider les pays à en tirer parti;

- Suivre, en collaboration avec les pays, toute activité entreprise à la demande des pays par le Centre;

- Faire office de Secrétaire à l'échelon sous-régional du Comité spécial d'intégration de la femme au développement;

- Etablir des contacts avec les institutions et les particuliers de la sous-région susceptibles d'aider le Centre à satisfaire les demandes des pays dans le domaine de l'assistance et de formation techniques.

Qualifications

- Expérience de la planification, du contrôle, du suivi, de l'évaluation et de l'administration publique; disposition au voyage, aptitude avérée à travailler efficacement avec des fonctionnaires à tous les niveaux;

- Encourager les gouvernements à se faire représenter au sein du Comité sous-régional pour l'intégration de la femme au développement par des femmes participant à des programmes en faveur de la femme occupant une position privilégiée pour représenter les femmes à l'échelon sous-régional et pour influer sur les décideurs à l'échelon national;

- Les attributions du Comité sous-régional seront définies par la conférence régionale qui doit se tenir afin de préciser les véritables responsabilités dont on compte qu'il s'acquittera.

Rapports du CARFF avec les Etats membres

128. En Afrique, peut-être plus que dans toute autre région en développement du monde, les dirigeants et les décideurs, qui sont presque toujours de sexe masculin, prennent de plus en plus conscience de la productivité dont les femmes font montre actuellement ainsi que du fait qu'elles pourraient, si elles en avaient l'occasion, contribuer très sensiblement au développement.

129. Le Centre s'efforce de tirer parti de cette attitude mais se heurte aux difficultés inhérentes aux communications et aux déplacements dans les diverses parties de la région, à l'établissement et au maintien de contacts avec les groupements féminins, tant en milieu urbain que rural dans les différents pays, à l'organisation d'activités et de programmes de formation pour répondre aux demandes, à la diffusion des renseignements et documents disponibles, à l'interprétation des objectifs et des programmes du Centre et à la mobilisation des ressources qui lui sont nécessaires.

130. Tous les Etats membres peuvent recourir au service du CARFF. En conséquence pour tirer le meilleur parti du Centre il semble essentiel qu'une personne officiellement nommée (de préférence de sexe féminin) soit détachée auprès de chaque Etat membre qu'elle pourrait également représenter au sein du Comité spécial sous-régional pour l'intégration de la femme au développement. Cette personne serait responsable de l'établissement de contacts permanents avec les femmes de tous les horizons, les décideurs, la presse, les donateurs et les organismes des Nations Unies établis dans le pays où elle exerce afin que le personnel du Centre puisse avoir en permanence accès aux renseignements concernant les programmes féminins, les politiques du gouvernement, les besoins des femmes, les possibilités en matière de programme et l'efficacité des activités précédentes entreprises dans l'Etat membre qu'elle représente. On suppose que les contacts seront établis par l'intermédiaire des bureaux, des commissions ou de tous autres mécanismes lorsqu'ils existent. Dans d'autres cas on devrait envisager la désignation d'un représentant du gouvernement au sein du ministère s'intéressant aux questions de développement.

131. Afin que la région soit mieux en mesure de répondre aux demandes d'assistance concernant une gamme étendue d'activités, de projets et de programmes destinés aux femmes, il convient d'entreprendre des efforts concertés pour identifier, dans les pays et dans la région, les femmes souhaitant tirer parti de leurs qualifications et de leurs compétences dans le cadre des projets à court et long termes entrepris au titre du Plan d'action africain. La Mission a formulé les recommandations suivantes:

Recommandations au sujet des rapports entre le CARFF et les Etats membres

1) Une personne officiellement désignée (de préférence de sexe féminin) serait chargée d'établir des contacts au sein de chaque Etat membre; cette personne pourrait également représenter ledit Etat membre au sein du Comité spécial sous-régional pour l'intégration de la femme au développement.

2) Chaque ETat membre devrait faire l'inventaire des établissements (de préférence des établissements qui desservent plusieurs pays de la région) susceptibles d'entreprendre dans les pays, sur une base contractuelle avec le Centre, certaines activités de formation à la demande des Etats membres (formation assurée au Cameroun par l'IPD).

3) Les Etats membres devraient entreprendre d'établir une liste de femmes compétentes susceptibles de travailler dans divers domaines et à divers échelons (planification, programmation, recherche, formation, commercialisation, évaluation, etc.). Grâce à cette liste on pourrait identifier les candidates susceptibles de faire ultérieurement partie du personnel des MULPOCs, du CARFF ainsi que de la CEA.

4) Le Centre devrait maintenir son système d'échange de renseignements avec les Etats membres et l'améliorer (traduction et adaptation); cette activité serait facilitée si les Etats membres communiquaient au Centre, aux fins de diffusion sélective, des renseignements sur les activités destinées aux femmes, entreprises sur leurs territoires dans les domaines suivants: recherche, publications, matériel audio-visuel, mise au point de programmes de formation, etc..

5) Chaque Etat membre devrait instituer un mécanisme national, qui serait conçu de façon à être le mieux adapté possible à chaque situation, afin de permettre la mise en place d'un réseau de communication qui permettrait aux organismes internationaux et aux organisations intergouvernementales s'intéressant à l'intégration de la femme au développement, d'assurer une assistance au titre des programmes d'action.

6) Les délégations des Etats membres assistant à la Conférence des ministres de la CEA et à d'autres réunions régionales consacrées aux politiques d'ordre général, devraient, chaque fois que cela est financièrement possible, compter des femmes provenant des mécanismes nationaux existants (bureaux, commissions etc.) ou une femme à même de comprendre les préoccupations et les activités du pays qu'elle représente concernant le rôle joué par la femme dans le développement économique et social.

Rapports entre le CARFF et le système des Nations Unies

132. Trois institutions des Nations Unies à savoir la FAO, le FNUAP, et le FISE participent actuellement aux activités du Centre. L'OIT, avec l'aide financière du SIDA, collaborera également auxdites activités aux alentours de juillet 1978.

133. La Mission estime qu'il s'agit là d'un élément positif de la structure du Centre qu'il conviendrait de maintenir. Parallèlement, la Mission déplore que l'ONU ne semble pas en mesure de satisfaire les demandes de services émanant des Etats membres, que le Centre serait chargé d'assurer au titre du budget ordinaire de la CEA et du PNUD. Dans son allocution d'ouverture adressée à la Mission, le Secrétaire exécutif de la CEA a souligné ce problème lorsqu'il a déclaré: "le fait que le financement du programme du Centre ne soit pas prévu au budget ordinaire de l'ONU ne veut pas dire qu'aucune priorité ne lui soit accordée mais plutôt qu'il existe des contraintes pesantes dont il nous faut tenir compte". Il a également fait observer que la plupart des nouveaux programmes entrepris à l'aide de ressources extra-budgétaires nétaient pas imputés sur le budget ordinaire

pendant plusieurs années. En 1976-1977 le budget ordinaire de la CEA n'avait augmenté que de 2 p. 100 en valeur réelle. Ainsi un tiers de la totalité des ressources était d'origine extra-budgétaire.

134. Le Centre permet à chaque organisme d'entretenir des rapports directs avec les différents pays lorsque des besoins ont été exprimés, ce qui favorise une action directe et coordonnée des organismes des Nations Unies en ce qui concerne la participation des femmes aux projets de développement.

135. La pratique actuellement en vigueur dans la plupart des organismes techniques du système des Nations Unies consiste, soit à créer au sein de la CEA des divisions mixtes (FAO et ONUDI), soit à détacher auprès de la Commission un représentant de l'organisme (OMS et PNUD) à des fins de planification, de programmation et de coordination.

136. Toutes les organisations intéressées du système des Nations Unies ont été invitées en vertu de la résolution 3520(XXX) de l'Assemblée générale à: "élaborer et à appliquer au cours de la première moitié de la Décennie sous les auspices du Comité administratif de coordination, un programme interinstitutions commun à moyen terme en vue de l'intégration des femmes au développement". Les participants à la réunion de Nouakchott de 1977 ont été d'avis qu'il convenait de créer à l'échelon régional un groupe interinstitutions. Il a été convenu qu'il s'agirait d'un groupe ne représentant aucun caractère officiel; d'autre part la première réunion qui devrait être convoquée par la CEA devrait réunir des représentants du Siège et des bureaux régionaux des organismes des Nations Unies intéressés. Le groupe devrait définir ses attributions, ses objectifs ainsi que son règlement intérieur, ainsi que les rapports qu'il entretiendra dans le cadre du programme de la CEA destiné à la femme et des activités entreprises par les organismes dans la région. La première réunion du groupe de travail interinstitutions se tiendra à la Maison de l'Afrique (CEA) les 30 et 31 mars 1978.

137. La Mission a donc formulé les recommandations suivantes:

Recommandations concernant le Centre et le système des Nations Unies

1) Le système des Nations Unies ainsi que les autres donateurs devraient continuer de coordonner leurs politiques et programmes destinés à la femme avec les activités du Centre de la CEA.

2) Dans la mesure du possible les membres du personnel technique des organismes des Nations Unies (FAO, OIT, UNESCO, OMS et ONUDI) devraient être détachés auprès du Centre dont ils deviendraient membres à part entière.

3) Une femme responsable des programmes devrait être détachée auprès du PNUD à l'échelon national, et disposer d'un mandat l'autorisant à travailler en étroite collaboration avec le Centre et d'autres organismes des Nations Unies dans les différents pays. Cela devrait faciliter la coordination à l'échelon national, la programmation de l'assistance financière et technique destinée aux femmes ainsi que l'intégration aux plans et aux programmes de développement national d'activités intéressant les femmes.

4) Comme suite à la réunion des 30 et 31 mars du Groupe de travail interinstitutions, le Secrétaire exécutif de la CEA devrait avoir des entretiens avec les Directeurs exécutifs des organismes appropriés du système des Nations Unies en vue de l'élaboration de politiques prévoyant des relations de travail interinstitutions solides dans le cadre des programmes concernant les femmes.

Rapport du CARFF avec les organismes donateurs

138. Le CARFF qui bénéficie de l'appui de 14 donateurs actifs et enthousiastes, représentant les organisations bilatérales, multilatérales et non-gouvernementales est de loin l'organe de la CEA le plus privilégié en matière d'assistance. Le fait que le Centre ait été en mesure de s'assurer une assistance aussi diversifiée et aussi importante (4,3 millions de dollars des Etats-Unis depuis 1973) constitue un exploit et a permis, dans une large mesure, de rendre le Centre efficace sur le plan opérationnel.

139. La plupart des organismes donateurs ont des contacts dans les Etats membres de la région où ils financent déjà certaines activités. Cela constitue un important réseau de communications permettant d'appuyer les programmes destinés aux femmes. Il conviendrait de déployer de nouveaux efforts pour renforcer les liens existant entre les Etats membres et les donateurs et de coordonner la mise en oeuvre des programmes. Les organismes donateurs devraient également être encouragés à accroître leurs contributions au programme féminin à l'échelon national, notamment aux fins de mise en place de mécanismes nationaux, de recherche et de publication, selon des modalités favorisant les activités du Centre. Etant donné que le Centre est un organe de coordination pour la région il serait utile que les organismes donateurs l'informent des programmes, activités et études entrepris dans les Etats membres de la région faisant l'objet d'un financement direct.

140. Si les organismes donateurs disposaient d'effectifs féminins compétents cela aurait pour effet de faciliter l'identification, la programmation, la planification et le financement des activités propices au CARFF. En conséquence, les organismes donateurs sont instamment priés de recruter un plus grand nombre de femmes aux fins d'activités de programmation et de planification.

141. Il est clair cependant que le CARFF n'est pas le seul organisme capable de répondre aux besoins des Etats membres et qu'en conséquence il lui faut faire appel à d'autres organismes, qu'il s'agisse de donateurs ou d'organismes techniques, pour encourager les pays à étudier les besoins de leur population féminine et les satisfaire dans le cadre de politiques déterminées.

142. La Mission a formulé les recommandations suivantes:

Recommandations concernant les rapports avec les organismes donateurs

1) Il conviendrait d'envisager de continuer à fournir une assistance technique et financière au Centre et également d'étendre l'assistance aux centres sous-régionaux en allouant des crédits destinés au recrutement de personnel et/ou de consultants ainsi qu'au titre d'activités prioritaires telles qu'elles sont définies par les comités spéciaux sous-régionaux pour l'intégration de la femme au développement.

2) Il conviendrait d'envisager de fournir des crédits pour assurer la création du Groupe des communications envisagé du CARFF, le recrutement de personnel qualifié et l'exécution d'un programme d'activités conçu et mis en oeuvre pour favoriser un meilleur échange de renseignements, de données d'expérience et de matériels dans les trois langues officielles de la CEA, entre le Centre et tous les Etats membres.

3) Il faudrait favoriser l'augmentation des ressources financières fournies au titre du programme du CARFF à l'échelon des pays, notamment pour favoriser la mise en place et le fonctionnement de mécanismes nationaux, les recherches sur la condition féminine ainsi que la fabrication et la diffusion à l'échelon local d'auxiliaires de formation et de documents connexes.

Planification et coordination du programme

143. En tant qu'organisation de création récente et au caractère novateur, le Centre a dû amener les intéressés à prendre conscience et connaissance des besoins prioritaires et des possibilités offertes aux femmes de la région, ce qui constitue un premier stade dans le processus de planification et de coordination du programme. Cela a nécessairement supposé une approche quelque peu ponctuelle en matière d'élaboration des programmes et un important effort initialement, car le personnel agit en fonction des possibilités à mesure qu'elles sont identifiées ou donne suite aux demandes d'assistance lorsque les Etats membres les présentent.

144. En raison des déplacements quasi permanents du personnel de la région, des contraintes supplémentaires sont venues entraver le processus de programmation. Bien qu'il soit nécessaire, pour assurer l'efficacité opérationnelle à l'échelon national, que le personnel du CARFF soit en permanence disséminé ceci a contribué à limiter la capacité du Centre à coordonner les activités, et ce qui est encore plus important, n'a pas permis une planification judicieuse et conjointe à long terme. La proposition selon laquelle il conviendrait que le personnel du Centre soit présent à Addis-Abéba de mars à septembre chaque année est excellente et devrait être adoptée comme politique officielle afin de faciliter la planification et la coordination des activités ainsi que pour permettre au personnel de bénéficier d'un plus grand nombre de possibilités en matière de formation en cours d'emploi.

145. Bien que la Mission d'évaluation estime qu'une planification à long terme soit souhaitable, dans la mesure où elle permettrait au Centre d'élaborer un plan d'action intégré en fonction d'objectifs précis sur la base de l'expérience acquise et de l'inventaire des besoins dont la satisfaction relève des attributions du Centre, il est également admis que la nécessité de soumettre à l'ONU des plans biennaux et des plans à moyen terme détaillés, peut entraver la capacité de certains de ses organes tels que le Centre, qui ne peuvent répondre concrètement à l'évolution des besoins.

146. La Mission a noté les difficultés qui avaient résulté de l'intégration des programmes du Centre à d'autres activités de la Commission en raison du fait que le Centre n'était pas représenté au niveau de la prise des décisions à la CEA.

147. Afin que le Centre soit mieux à même de planifier et de coordonner des programmes efficaces, la Mission a formulé les recommandations suivantes:

Recommandations concernant la planification et la coordination des programmes

1) Il conviendrait que les critères visant à déterminer les priorités des programmes en général et des projets en particulier, soient définis plus précisément de façon qu'un programme de travail mieux adapté aux besoins fondamentaux permette d'utiliser au mieux les compétences et l'expérience du personnel et soit suffisamment précis de façon qu'on puisse évaluer les résultats.

2) Le Comité régional africain de coordination devrait jouer un rôle prépondérant en ce qui concerne la définition des principes devant régir l'élaboration des programmes du Centre.

3) Les attributions des comités spéciaux sous-régionaux pour l'intégration de la femme au développement devraient prévoir systématiquement un échange d'informations direct entre les MULPOCs et le personnel du Centre, de façon que celui-ci puisse planifier et coordonner ses activités.

4) Il conviendrait que le Centre établisse des consultations avec des donateurs qui financent ou exécutent eux-mêmes des programmes en faveur de la femme dans la région, de façon à assurer une assistance mutuelle.

5) La CEA devrait prévoir une intégration complète des programmes du Centre au Programme de travail à moyen terme (1980-1983) de la Commission.

APPUI FINANCIER[1/]

148. Les activités du Centre de recherches et de formation pour la femme de la CEA sont largement tributaires de la générosité des organismes donateurs y compris des organisations multilatérales, bilatérales, et non gouvernementales. En fait, c'est en 1971 que ces activités ont commencé donnant suite à des recommandations d'une série de conférences sous-régionales financées au titre de l'assistance bilatérale et préconisant la création de deux postes au sein de la Division de la mise en valeur des ressources humaines (actuellement dénommée Division du développement social), financés par un donateur bilatéral. Les activités du Programme en faveur de la femme (créé en 1972) ont été financées initialement par des organismes bilatéraux et multilatéraux; cela a permis l'organisation d'une série de stages de formation itinérants nationaux ainsi que de séminaires consacrés aux mécanismes nationaux. Du fait de l'impulsion résultant de l'Année internationale de la femme (1975), le Centre nouvellement créé, qui était la seule activité de ce type au sein d'une commission régionale des Nations Unies, a bénéficié de nouvelles sources d'assistance.

1/ Les renseignements d'ordre financier ci-après sont extraits du document établi pour la Mission intitulé "Rapport sur la situation financière et les effectifs du CARFF au 31 décembre 1977".

149. Le Centre demeure une section de la CEA aux effectifs jeunes. Lorsqu'il a été créé en 1975 il n'y avait que trois administrateurs travaillant à plein temps qui s'intéressaient tout particulièrement aux femmes rurales et aux citadines déshéritées. Grâce à l'appui croissant des donateurs, les effectifs étaient portés à dix à la fin de l'année 1977 et l'on compte atteindre le chiffre de 14 cette année. Les activités du personnel sont exposées dans le document intitulé "Origine et évolution du Centre africain de recherches et de formation pour la femme" et recensées aux annexes II et III dudit document.

150. On propose maintenant que la CEA, en collaboration avec les organismes des Nations Unies, assume une plus grande responsabilité en ce qui concerne la dotation progressive du Centre en personnel. Le financement des activités - formation, services consultatifs, projets de recherches pilotes - devrait encore être assuré au cours de la Décennie pour la femme, 1976-1985, par des sources multilatérales et bilatérales.

Ventilation des ressources par origine

151. Les dépenses du CARFF pour l'année 1976-1977 sont ventilées comme suit en fonction de l'origine des crédits:

		Dollars des Etats-Unis	Pourcentage de la totalité des dépenses
1)	Etats membres 1/	538 579,00	30,85
2)	Budget du CARFF financé par des donateurs	1,161 946,74	66,55
3)	Budget de la CEA 2/	45 364,25	2,60
		1 745 889,99	100,00

1/ Pour évaluer l'assistance fournie par les gouvernements africains, dont le montant figure au tableau, nous avons recouru, en l'absence d'une méthode comptable plus précise, à des estimations correspondant au nombre de programmes de formation, au nombre de participants et de consultants, aux frais de logement et de transport, aux rémunérations des fonctionnaires ainsi qu'à d'autres dépenses accessoires.

2/ Les crédits imputés sur le budget de la CEA correspondent à des éléments du programme du CARFF proprement dit ainsi qu'à d'autres éléments dont bénéficient à la fois le Centre et les divisions et sections de la CEA. Au nombre de ce deuxième type d'éléments figurent toutes les dépenses afférentes au personnel administratif (finance, déplacements, personnel, etc.) ainsi que les dépenses au titre de certains services (téléphone, télégramme, service médical, sécurité, fournitures).

Le rôle des Etats membres

152. Les contributions (principalement en nature) des Etats membres versées au titre des activités du CARFF entreprises sur leurs territoires respectifs, représentent du tiers du budget du Centre, ce qui témoigne de l'intérêt qu'ils portent aux activités visant à assurer l'avancement de la femme.

Le rôle des organismes donateurs

153. Le CARFF, tout comme son prédécesseur le Programme en faveur de la femme, est quasi exclusivement financé par des ressources extra-budgétaires. De 1973 à 1978, les ressources dont il a bénéficié, se ventilent comme suit en fonction de leur origine:

Récapitulation des contributions versées au titre du Programme en faveur de la femme de la CEA et du CARFF
1973-1978

DONATEURS		TOTAL
1.	Belgique	303 233,03
2.	FAO/FNUAP 1/	774 741,00
3.	République fédérale d'Allemagne	270 946,00
4.	Association Finlandaise pour les Nations Unies	17 668,1?
5.	Fondation Ford	60 000,00
6.	Fédération internationale pour la planification de la famille	19 168,00
7.	ITDG 2/	37 427,00
8.	Pays-Bas 3/	162 250,00
9.	Fondation Rockefeller	21 318,00
10.	SIDA	1,411 067,13
11.	FISE	400 000,00
12.	Bureau de la coopération technique de l'ONU	28 000,00
13.	Fonds de contributions volontaires de l'ONU	337 730,00
14.	USAID	382 300,00
15.	ZONTA international	87 395,00
	Total	4 313 243,34

1/ Estimation fournie par la FAO (Rome).

2/ Assistance en nature.

3/ Sur ce montant on estime que 45 400 dollars des Etats-Unis correspondent à des subventions versées à la CEA au titre de la formation.

Rôle de la CEA

154. Lorsqu'on déduit de la totalité du budget de la CEA consacré au Centre les sommes que le CARFF reverse à la CEA pour frais généraux (cela représente 14 p. 100 des dons reçus par le CARFF) on obtient le montant net de l'assistance fournie par la Commission. Actuellement cette contribution de la Commission ne représente que 2,6 p. 100 à peine de la totalité de l'aide fournie par les donateurs une fois déduits les 14 p. 100 mentionnés.

Dépenses de fonctionnement et frais d'administration

155. Les dépenses de fonctionnement et les frais d'administration du CARFF pour 1976-1977 exprimés en pourcentage se ventilent comme suit selon leur provenance:

Activités	Origine des fonds et montants (en pourcentage de la totalité du budget)			
	Budget du CARFF financé par les donateurs	Budget de la CEA (y compris les 14 p. 100 pour frais généraux prélevés sur les fonds des donateurs)	Etats membres	Total
1. Activités opérationnelles				
Développement rural/formation et éducation	53,49	32,26 1/	45,14	48,65
Equipe spéciale	3,49	-	11,36	5,55
Artisanat et petite industrie	8,04	-	23,02	11,80
Mécanismes nationaux	10,20	-	2,23	6,65
Planification et évaluation	15,27	-	5,97	10,78
Total partiel	90,49	32,26	87,72	83,43
2. Activités administratives				
a) au siège de la CEA				
CARFF	9,51	-	-	5,56
Division du développement social	-	10,75	-	1,15
Division de l'administration	-	56,99	-	6,07
b) A l'échelon national				
Etats membres	-	-	12,28	3,79
Total partiel	9,51	67,74	12,28	16,57
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00

1/ Rémunérations du personnel.

156. 91, 32 et 88 p. 100 des fonds fournis respectivement par les donateurs, la CEA et les Etats membres ont été utilisés à des fins opérationnelles tandis que 10, 68 et 12 p. 100 des ressources budgétaires ont été utilisées à des fins administratives. Il convient de rappeler que 76 p. 100 du montant total de l'aide fournie par la CEA soit 140 636 dollars des Etats-Unis, sont en fait prélevés sur le budget du CARFF aux fins de financement des frais d'administration.

157. 1 456 633 dollars des Etats-Unis, soit 83 p. 100 du montant total des dépenses évalué à 1 745 890 dollars des Etats-Unis, ont été utilisés à des fins opérationnelles et 17 p. 100, soit 289 257 dollars des Etats-Unis, aux fins d'activités administratives.

158. En outre, 49 p. 100 du montant total des dépenses ont été consacrés au développement rural, à la formation et à l'éducation.

159. On peut donc conclure que le montant des dépenses au titre des activités opérationnelles est satisfaisant si on le compare au montant des dépenses administratives (83 p. 100 contre 17 p. 100), notamment en raison du fait qu'il s'agit de la phase de lancement du CARFF au cours de laquelle l'organisation du Centre et le recrutement du personnel nécessaire sont indispensables aux activités opérationnelles. On compte qu'au cours des années à venir le rapport évoluera en faveur des activités opérationnelles.

Observations de la Mission

160. La Mission a déploré que la CEA ait alloué des crédits insuffisants au Centre. On compte qu'à l'avenir la Commission assumera une plus grande part des responsabilités incombant au CARFF. D'autre part, comme par le passé l'assistance fournie au CARFF par les organismes bilatéraux, non gouvernementaux et les organismes des Nations Unies demeurera très importante.

161. Le fait que le Centre ait été en mesure d'intéresser 15 organismes donateurs à ses activités est à porter au crédit des organisations s'intéressant à la femme ainsi qu'à celui du personnel du Centre pour ses activités. La Mission a cependant noté que le fait que l'attribution des fonds soit actuellement liée à la réalisation de projets déterminés s'opposait à l'efficacité des activités. Ainsi le personnel doit consacrer une partie considérable de son temps à la rédaction de propositions de projets à soumettre aux donateurs. Le délai s'écoulant entre la présentation d'une demande de projet à un donateur particulier et l'activité proprement dite peut être de plusieurs mois voire de plusieurs années. Durant cette période il y a habituellement toute une longue série d'entretiens et souvent il est procédé à la révision de la demande avant l'octroi effectif des subventions et le recrutement du personnel. Lorsqu'on en arrive à ce stade il se peut que la situation ait changé et que de nouveaux besoins pressants soient apparus alors que les fonds sont déjà liés à la réalisation d'activités précises.

162. Le fait que les ressources financières soient constituées de subventions accordées à des fins précises ne permet pas de répondre à toutes les demandes de financement. Le CARFF peut proposer à plusieurs donateurs différents projets constituant un tout. Lorsque des donateurs ne donnent aucune suite à ces propositions, on se trouve dans une situation très gênante qui entrave le déroulement de l'activité. On peut mentionner à titre d'illustration le groupe des communications du Centre; en effet, alors qu'existe un groupe de travail on ne dispose pas encore des fonds permettant

de s'assurer les qualifications requises et d'entreprendre des activités opérationnelles.

163. La conséquence la plus grave du fait que les crédits sont actuellement fournis en fonction d'objectifs précis est l'absence de sécurité d'emploi pour le personnel dont les contrats sont de courte durée pour la plupart; cela a pour effet de rendre leur avenir incertain.

164. Les procédures administratives de la CEA, du fait de leur pesanteur, s'opposent également au déroulement harmonieux des activités du Centre. Le délai s'écoulant entre l'obtention des fonds et la date à laquelle ils sont dépensés peut varier de quelques mois à plusieurs années. Le recrutement est une opération très lente. Il est difficile de diriger un programme essentiellement axé sur les activités opérationnelles sur le terrain.

Besoins futurs

165. Au moment où nous entreprenons la présente évaluation, l'avenir du CARFF est de toute évidence précaire. Des mesures doivent être prises d'urgence par la CEA et les organismes donateurs pour que le Centre puisse poursuivre ses activités.

166. D'après les projections, le CARFF aurait besoin d'environ 1 million de dollars par an pour financer ses activités et rémunérer les consultants et les assistants de recherche, compte non tenu de la rémunération des administrateurs (se rapporter aux parties 1 et 2 du tableau joint au présent document intitulé "Prévisions en ce qui concerne le financement des projets au cours de la période 1978-1985").

PREVISIONS CONCERNANT LES BESOINS FINANCIERS AU TITRE DES PROJETS POUR LA PERIODE 1978-1985 (dollars des Etats-Unis)

lère partie

Personnel de projet et d'appui	coût total 1978-85	montant total des crédits demandés	montant total de ressources disponibles	montant total nécessaire
1. Formation, voyage d'étude stages nationaux et sous-régionaux	1 688,0	147,0	228,7	1 312,3
2. Mécanismes nationaux/planification	492,8	48,0	76,4	368,4
3. Technologie villageoise	808,0	-	30,4	777,6
4. Garderies	320,0	-	36,0	284,0
5. Petites industries	816,0	-	749,6	66,4
6. Projets nationaux, sous-régionaux	1,260,0	-	310,2	949,8
7. Equipe spéciale de bénévoles	288,0	-	171,0	117,0
8. Conférence régionale comité régional africain de coordination (déplacements du personnel)	280,0	-	22,4	257,6
9. Recherche	1 400,0	92,5	34,9	1.272,6
10. Bourses de perfectionnement	256,0	-	-	256,0
11. Evaluations	160,0	-	128,0	32,0
12. Prêts	80,0	45,0	5,0	30,0
13. Publications	112,0	42,9	33,3	35,8
14. Matériel et entretien	40,0	-	24,1	15,9
15. Secrétaires/assistants	560,0	17,0	100,5	442,5
Total partiel	8 560,8			
16. Fonds non engagés (5 p. 100 du total partiel)	428,0	20,7	15,0	392,3

1ère partie (suite)

Personnel de projet	coût total 1978-85	montant total des crédits demandés	montant total de ressources disponibles	montant total nécessaire
Frais divers				
10 p. 100 par an en prévision de l'augmentation du coût de la vie	899,2	-	26,4	872,8
14 p. 100 au titre des frais généraux d'administration	1 384,0	29,4	53,3	1 301,3
TOTAL	11 272,0	442,5	2 045,2	8 784,3
2ème PARTIE				
Administrateur				
- 14 administrateurs percevant en moyenne une rémunération de 50 000 dollars des Etats Unis par an (en poste au CARFF)	5 600,0		1 800,0	3 800,0
- Groupe des communications envisagé 2 personnes percevant 50 000 dollars des Etats-Unis pendant 8 ans	800,0		-	800,0
- 5 administrateurs percevant en moyenne une rémunération de 50 000 dollars des Etats-Unis par an (en poste au MULPOC)	2 000,0			2 000,0
TOTAL	8 400,0		1 800,0	6 600,0
Frais divers				
10 p. 100 par an au titre de l'augmentation du coût de la vie				660,0
				7 260,0
14 p. 100 au titre des frais généraux d'administration				1 016,4
TOTAL				8 276,4

167. La Mission d'évaluation a estimé que le personnel permanent du CARFF devrait être rémunéré par la CEA. Six des douze postes devraient être imputés sur le budget de la CEA et les six autres financés par les institutions spécialisées et les organismes de financement de l'ONU. Les organismes donateurs pourraient détacher du personnel supplémentaire à des fins précises. Les activités devraient être financées par des sources bilatérales ainsi que par des organismes des Nations Unies en collaboration avec les organisations gouvernementales.

168. La Mission a également souligné la nécessité pour les MULPOCs de disposer d'un personnel féminin qualifié; il s'agit là d'une responsabilité que doit assumer la CEA en collaboration, éventuellement, avec le PNUD. Les organismes des Nations Unies et les donateurs bilatéraux pourraient envisager de fournir du personnel supplémentaire et/ou des consultants.

169. Outre l'assistance généreuse fournie par certains organismes donateurs qui devront continuer à prêter leur concours, d'autres donateurs devraient être trouvés. Il pourrait s'agir de la Banque africaine de développement, de la Banque arabe pour le développement de l'Afrique, du Fonds d'affectation spéciale pour le développement de l'Afrique et des Etats socialistes.

Recommandations au sujet du financement

170. La Mission a formulé les recommandations suivantes:

1) Même si la CEA se chargeait en grande partie de la rémunération du personnel permanent du CARFF, les Etats membres, l'ONU et des organismes donateurs devraient envisager de fournir un appui à long terme consistant à: a) détacher du personnel auprès du Centre (personnel supplémentaire) ainsi qu'auprès des MULPOCs sous-régionaux; b) assurer l'exécution des programmes à la demande du Centre et des pays; c) à organiser des réunions des comités permanents régionaux et, sous-régionaux et une réunion chargée de l'évaluation au milieu de la décennie des activités entreprises dans la région de l'Afrique.

2) Le Centre devrait chercher à obtenir des fonds de donateurs bilatéraux et non gouvernementaux ainsi que d'organismes financiers ne lui ayant pas encore accordé d'appui.

3) Même si de toute évidence les fonds continueront d'être alloués aux fins de projets déterminés, il conviendrait que les donateurs fassent preuve d'une certaine souplesse en ce qui concerne les calendriers et l'exécution des programmes de façon à faciliter le développement des activités entreprises par le Centre notamment au cours de ses premières années de fonctionnement. Il importe qu'au cours des prochaines années les fonds ne fassent pas défaut de façon à permettre au Centre de répondre très rapidement aux demandes émanant des pays de la région.

4) Pour assurer cette souplesse en matière de financement, la CEA devrait consulter les Etats membres et des organismes donateurs au sujet de l'éventualité de la création d'un fonds régional pour la femme et le développement qui serait associé aux Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la Décennie de la femme. Les propositions budgétaires relatives au programme de travail du CARFF et de ses organes d'exécution à l'échelon sous-régional pourraient être présentées au cours d'une réunion de donateurs de même nature que les conférences

pour les annonces de contributions organisées à une date déterminée chaque année (éventuellement au moment de la conférence pour les annonces de contributions de la CEA).

5) Parallèlement, il conviendrait de demander au Fonds d'affectation spéciale pour le développement de l'Afrique, d'allouer 10 p. 100 de ses ressources au titre des activités du Centre.

6) Etant donné que le Centre dépend de fonds n'émanant pas de la CEA et que la Commission tire un très grand parti de l'intérêt suscité par le Centre, la CEA devrait envisager de permettre au CARFF d'utiliser les trois quarts des 14 p. 100 qu'il verse au titre des frais généraux d'administrations aux fins de rémunération du personnel et d'achat de matériel nécessaires à ces activités. Cela aurait pour effet de porter la contribution de la CEA au titre des activités du Centre de 2,6 p. 100 à 13,1 p. 100 du montant total du budget.

7) Le personnel du CARFF devrait contribuer à établir des contacts bilatéraux directs entre les organismes donateurs et les Etats membres de la Commission, lorsque sont identifiés des projets méritant d'être financés. Les représentantes des donateurs au siège desdits organismes pourraient aider le CARFF en assurant la diffusion de renseignements et en encourageant les organismes dont elles relèvent à appuyer le Centre.

8) Il conviendrait lors de la réorganisation du CARFF d'accorder une attention particulière aux problèmes de la collecte des fonds nécessaires au financement des activités du Centre.

9) L'administration de la CEA devrait prendre des mesures pour simplifier les procédures bureaucratiques concernant l'acceptation des fonds et les dépenses ainsi que le recrutement du personnel.

RESULTATS DE LA MISSION D'EVALUATION

171. La Mission a estimé qu'elle avait procédé à une évaluation utile du Centre et de ses activités. Cependant, les principales difficultés auxquelles elle s'est heurtée résultaient du laps de temps limité qui lui était imparti ainsi que du fait qu'elle avait dû travailler en deux langues sans disposer de services d'interprétation, de traduction satisfaisants. Les membres de la Mission ont en particulier déploré que les donateurs ne soient pas présents à toutes les missions dans les pays, que des membres de la Mission aient été absents durant de longues périodes et qu'en raison du temps consacré aux voyages et des difficultés en matière de communication entre le Centre et les Etats membres, les missions dans les pays aient été trop brèves, précipitées et parfois même insuffisamment préparées. Comme il n'a pas été possible de visiter les projets des zones rurales, exception faite pour une équipe de la Mission, l'évaluation des activités entreprises par le Centre dans les Etats membres ayant accueilli la Mission ne pouvaient être que très superficielle. Toutefois les membres de la Mission ont particulièrement apprécié l'accueil chaleureux et ouvert qui leur a été réservé dans les pays où ils se sont rendus.

172. Il était admis dès le départ que la Mission ne serait pas en mesure d'évaluer efficacement les activités du Centre et leurs incidences, en ce qui concerne la condition de la femme, dans tous les Etats membres où elle s'est rendue. En outre,

le CARFF est un Centre de création récente dont la durée d'existence est insuffisante pour permettre d'apprécier exactement son évolution, même sur une période de courte durée.

173. La Mission d'évaluation a cependant été d'avis qu'il convenait de procéder à l'évaluation rigoureuse du Centre et de ses activités avant que la Décennie des Nations Unies pour la femme (1976-1985) ne prenne fin.

174. Les débats concernant la composition, l'organisation et la durée de la Mission d'évaluation ont amené les membres à conclure qu'à l'avenir il serait nécessaire de procéder à une évaluation d'un type différent. Bien qu'initialement l'évaluation dût être le fait des donateurs, les membres sont convenus qu'il s'agissait en fait d'une évaluation menée à bien par un nombre limité de donateurs, dont la plupart n'étaient pas en mesure de verser une contribution financière, de conseillers régionaux à titre personnel et du personnel du Centre qui s'efforçait de s'acquitter des attributions de la Mission d'évaluation.

175. Certains membres de la Mission ont estimé qu'à l'avenir des représentants des Etats membres devraient participer à l'évaluation du CARFF et de ses activités. Cependant les membres de la Mission ont été d'avis qu'il conviendrait de définir clairement et avec précision le rôle des divers organismes participants dans le cadre de toute évaluation future.

176. La Mission a déploré qu'un certain nombre des principaux donateurs ne se soient pas fait représenter par des membres de leurs sièges lors des activités d'évaluation. Les représentants nationaux et régionaux qui y ont pris part n'ont pas été en mesure de dire quel serait à l'avenir le montant de la contribution financière que verseraient les organismes dont ils relevaient au Centre. Cependant, la Mission a instamment prié les organismes donateurs ayant pris part à l'évaluation ainsi que ceux qui n'avaient pu le faire, d'appuyer le Centre dans toute la mesure du possible, car il était de création récente et novateur en ce qui concernait les problèmes de la femme africaine.

ANNEXE I

CENTRE AFRICAIN DE RECHERCHES ET DE FORMATION POUR LA FEMME

Mme. Mary Tadesse	Chef de la coordination technique
Mme. Margaret Snyder	Conseiller régional
Mme. Nellie Okello	Administrateur de programmes
Mme. Agnès Diarra	Spécialiste de la planification du développement social
Mme. Nancy Hafkin	Fonctionnaire chargée des publications
Mme. Jean Ritchie	Chef du Centre responsable du développement rural
Mme. Suzanne Prosper	Diététicienne
Mme. Daria Tesha	Fonctionnaire chargée des affaires sociales (adjointe de lère classe)
M. Sorie Bangura	Fonctionnaire chargé de l'information et de la formation
Mme. Marilyn Carr	Spécialiste de la technologie villageoise
Mme. Tsehainesh Haregot	Fonctionnaire chargée de la technologie villageoise

Assistants de recherches

Mme. Turuwork Dawit	Communications
Mme. Mekdes Gebre-Medhin	Documentation
M. Teckie Gebre-Medhin	Finance

Secrétariat

Mme. Renata Eder	Secrétaire de la mission
Mme. Dinknesh Yohannes	
Mlle. Amsale Retta	
Mme. Awetash Mekonnen	

Conducteur

M. Tsegaye Kassa

ANNEXE II

COMPTE RENDU DES MISSIONS DANS LES PAYS

Les visites effectuées dans les pays sont considérées comme un élément essentiel des acitivités de la Mission bien qu'en raison de délais impartis extrêmement courts la Mission n'ait pu se rendre que dans des pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique de l'Ouest pour des séjours de courte durée. Cependant, on a estimé qu'il était très important que les membres de la Mission se réunissent et examinent les activités et les projets du CARFF avec le plus grand nombre possible de décideurs, de planificateurs et de formateurs de haut niveau dans chaque pays. L'on savait fort bien à l'avance que les visites dans les zones rurales seraient superficielles, voire impossibles même si l'on estimait particulièrement souhaitable d'évaluer les incidences des activités du Centre sur les conditions que connaissent les femmes en milieu rural.

Dans les huit pays où s'est rendue la mission il a été procédé à l'évaluation des activités du CARFF pour en déterminer les éléments positifs et négatifs; ces activités ont été entreprises en collaboration avec les Etats membres (République-Unie du Cameroun, Gambie, Ghana, Kenya, Mauritanie, Sénégal, Tanzanie, Zambie) dans les principaux domaines ci-après relevant de la compétence du Centre:

1) Mécanismes nationaux nécessaires pour assurer une plus grande intégration des femmes au développement.

2) Formation, voyage, bourses d'études et activités consécutives connexes dans les pays.

3) Equipe spéciale des femmes pour le développement chargée d'assurer le transfert des compétences et des connaissances spécialisées entre pays de la Région.

4) Technologie villageoise - activités encouragées, entreprises et/ou financées par le Centre.

5) Recherche consacrée aux besoins et à la condition de la femme.

6) Communication, information et publications - activités comportant également l'établissement de liens entre le Centre et les pays intéressés, la diffusion et l'utilisation de la documentation du CARFF.

7) Artisanat, et petite industrie - l'accent est mis en particulier sur les activités permettant d'assurer des revenus aux femmes.

On trouvera ci-joint un résumé succinct des visites effectuées dans les huit pays considérés. Les renseignements recueillis par les membres de la Mission ainsi que leurs impressions figurent dans le rapport et notamment les recommandations relatives aux activités futures du CARFF ainsi qu'à la collaboration du Centre avec les Etats membres, individuellement ou collectivement.

ANNEXE III

LISTE DES DOCUMENTS D'INFORMATION DONT DISPOSAIT LA MISSION

1. Projet de programme de travail, Référence 1

2. Projet d'aide-mémoire

3. Liste des membres: Président et membres de la Mission
   Conseillers régionaux
   Fonctionnaires de la CEA
   Personnel du CARFF

4. Notes d'information pour les discussions de groupe:

   - Mécanismes nationaux
   - Formation - voyages d'étude
   - Communications - Publications
   - Equipe spéciale
   - Technologie villageoise
   - Recherche
   - Planification et programmation aux échelons régional et sous-régional
   - Etat financier: rapport provisoire sur la situation financière et le personnel
   - Coopération avec la CEA: Rapports entre le Centre et les autres divisions et sections du secrétariat de la CEA

5. Rapport provisoire sur la situation financière et le personnel

6. La CEA: Son rôle et sa structure; Organigramme de la Commission.

Publications

7. Origine et évolution du Centre africain de recherches et de formation pour la femme.

8. Rapport de la Conférence régionale de Nouakchott (1977) sur la femme et le développement.

9. Recommandations des réunions régionales africaines.

10. Plan d'action africain pour l'intégration de la femme au développement.

11. La voie du progrès pour la femme africaine.

ANNEXE IV

ORGANIGRAMME DU CENTRE AFRICAIN DE RECHERCHES ET DE FORMATION POUR LA FEMME DE LA CEA (CARFF)

DIVISION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

CENTRE AFRICAIN DE RECHERCHES ET DE FORMATION POUR LA FEMME

Bureau du Chef de la coordination technique

Planification, Evaluation, Information

- Programme de travail
- Liaison avec les organismes donateurs
- Evaluation
- Relations publiques et information

Administration

- Gestion du bureau
- Budget
- Déplacements
- Rapports

Mécanismes nationaux

- Liaison avec les gouvernements
- Séminaires et réunions de consultants consacrés aux mécanismes nationaux
- Planification des recherches et activités consécutives

Groupe du développement rural, de la formation et de l'éducation

- Stages de formation itinérants
- Voyages d'étude
- Auxiliaires pédagogiques et matériel de formation
- Garderies en milieu rural; centres de démonstration pilotes
- Enseignement de type scolaire et extra-scolaire
- Bourses de perfectionnement et de stage

Equipe spéciale des femmes africaines pour le développement

- Liaison avec les organisations nationales
- Identification des agents bénévoles
- Identification des postes
- Formation et évaluation des projets

Groupe de l'artisanat et des petites industries

- Stages et séminaires consacrés à la petite industrie et à la technologie villageoise
- Inventaires des projets et recherche sur les projets
- Projets pilotes et centres de démonstration
- Auxiliaires pédagogiques et matériel de formation
- Voyages d'étude

ANNEXE V

ALLOCUTION DU SECRETAIRE EXECUTIF DE LA CEA ADRESSEE AUX MEMBRES DE LA MISSION D'EVALUATION DU CARFF (7 mars 1978)

Madame la Présidente,

Messieurs les membres de la Mission d'évaluation,

Messieurs les conseillers,

C'est un plaisir pour moi de retrouver nombre d'entre vous que j'avais rencontrés à Nouakchott en septembre dernier lors de la Conférence régionale sur la mise en oeuvre des plans nationaux, du plan régional et du plan mondial d'action pour l'intégration de la femme au développement. En fait, la réunion que nous avons eue avec les organismes donateurs et le personnel de la CEA à Nouakchott a été à l'origine de la présente réunion, qui constitue le point de départ de la Mission d'évaluation du Centre de recherches et de formation pour la femme de la CEA.

Madame la Présidente, Messieurs, le secrétariat de la CEA est particulièrement heureux de vous accueillir et se fera un plaisir d'entendre vos conclusions concernant les activités du Centre et vos recommandations pour l'avenir. Nous pensons, et nous le pensons très sérieusement, que ceux qui appuient les activités de la CEA devraient avoir l'occasion de déterminer dans quelle mesure leur assistance est utile et de proposer des moyens permettant d'en accroître l'efficacité. Votre mission intéresse tout particulièrement le CARFF, car le Centre de la CEA est en fait la création des organismes donateurs; il est indéniable que votre assistance nous a permis de créer le Centre et de poursuivre ses activités.

Qu'il me soit permis d'aborder tout de suite les questions qui ont été soulevées lors de la réunion de Nouakchott. Il ressort des comptes rendus de ladite réunion, ainsi que de mon souvenir personnel des entretiens que nous avions eus alors, que deux principaux problèmes vous préoccupent, à savoir la dotation en personnel du CARFF et l'intégration du programme du Centre aux programmes régionaux et sous-régionaux et à la structure de la CEA.

S'agissant des postes du Centre imputés sur le budget ordinaire qu'il convient de pourvoir, la résolution de la Conférence des ministres de la CEA ainsi que les résolutions adoptées par l'ensemble du système des Nations Unies, témoignent de notre détermination à fournir au CARFF tout l'appui que nous sommes en mesure de lui assurer. Cependant, en raison de l'extrême modicité du budget ordinaire de l'ONU, il est inévitable qu'il y ait un décalage entre les engagements pris et l'appui financier que nous assurons. Les nouveaux programmes, tels que celui qui intéresse les femmes et le développement, ne peuvent que recevoir un ordre de priorité peu élevé étant donné que le budget de l'ONU, en valeur réelle, n'augmente pratiquement guère d'une année à l'autre. Ainsi par exemple, le budget de la CEA pour 1978/79 n'est supérieur à celui de l'exercice financier 1976/77 que de 2,9 p. 100 alors que cette augmentation, qui a été approuvée par l'Assemblée générale l'an dernier, figure parmi les taux d'accroissement relativement élevés. Il s'ensuit que, pour 1979, la CEA compte qu'un tiers de ses ressources lui sera assuré par des sources extra-budgétaires.

Même lorsque de nouveaux programmes sont imputés sur le budget ordinaire de l'ONU, progressivement ils en viennent à être financés par d'autres sources. Le programme de la CEA relatif à la population en est un exemple; ce programme, qui a moins de dix ans, est dans une très large mesure financé par des ressources extra-budgétaires.

Cela dit, je vous assure que je continuerai à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour créer des postes dont le financement sera imputé sur le budget ordinaire du CARFF. Un poste du Centre est déjà financé sur fonds budgétaires, et j'ai pris certaines mesures qui devraient aboutir à la création de trois nouveaux postes de ce type d'ici à 1980. Nous comptons qu'outre ces mesures, des organismes du système des Nations Unies institutionnaliseront leur collaboration; ceci a déjà permis de faire du Centre un organe interinstitutions, en imputant sur le budget ordinaire des organismes le financement d'un poste au moins de ceux qui existent déjà ou qu'ils pourraient créer. J'aimerais tout spécialement mentionner l'appui particulièrement généreux assuré par la FAO, le FNUAP et le FISE, et depuis peu par l'OIT, ainsi que la participation prévue du PNUD et de l'UNESCO. Si chacune de ces institutions était en mesure d'imputer sur son budget ordinaire le financement d'un poste, cela porterait à 10 le noyau des effectifs indispensables du Centre et, ce qui peut être plus important, chaque institution pourrait, en raison de l'intérêt qu'elle porte aux questions touchant la femme et de l'expérience qu'elle a acquise, influer d'une manière concertée sur la question fondamentale, à savoir comment assurer aux femmes africaines l'accès à tous les moyens de développement et à tous les avantages qu'ils procurent.

S'agissant du problème de la dotation en effectifs, je dois mentionner tout spécialement les organismes qui ont rémunéré au départ les spécialistes du Centre et permis à ses activités de démarrer et de se développer. Le SIDA a été le premier organisme à fournir une assistance, suivi de l'USAID, du Gouvernement des Pays-Bas, du Groupe des technologies intermédiaires, de la FAO, du FNUAP et du FISE. Pratiquement tous les organismes donateurs ont fourni du personnel d'appui, y compris des secrétaires et des assistants de recherche.

Nous avons également pris des mesures touchant la deuxième question soulevée à Nouakchott, à savoir comment assurer l'intégration du Programme du CARFF aux programmes régionaux et sous-régionaux et aux structures de la CEA. Vous vous rappellerez la résolution de Nouakchott préconisant la création du Comité régional africain de coordination et des comités d'exécution du Plan d'action pour l'intégration de la femme au développement à l'échelon sous-régional. La création de ces mécanismes sous-régionaux est devenue possible, car nombre d'Etats membres de la CEA ont déjà mis en place des dispositifs tels que le Ministère des affaires féminines, des commissions nationales pour la femme et le développement et des bureaux pour la femme. En s'appuyant sur ces dispositifs, les mécanismes sous-régionaux et régionaux devraient favoriser et soutenir les efforts visant à assurer la pleine participation des femmes, aux côtés des hommes, aux activités de développement dont elles tireraient pleinement parti.

Des préparatifs sont en cours en vue de l'organisation de la première réunion du Comité, qui sera convoquée à la fin de l'année. Par une heureuse coïncidence, l'une des vice-présidentes de la conférence de Nouakchott, Madame Lily Monze, présidait également le Conseil des ministres du MULPOC de Lusaka. Sur son initiative le Conseil des ministres du MULPOC de Lusaka a adopté en 1977, à l'unanimité, une résolution portant création du Comité spécial de l'intégration de la femme au développement dans la sous-région considérée. Des mesures sont également prises par les MULPOCs de Yaoundé et de Niamey. Le personnel du CARFF fournira une assistance technique au titre de cette activité.

Nous envisageons actuellement des mesures permettant d'assurer une répartition équitable des postes créés entre les hommes et les femmes pour renforcer les effectifs du MULPOC. La liaison entre les comités spéciaux du MULPOC pour l'intégration de la femme au développement et le personnel technique du CARFF en poste à Addis-Abéba constitue une garantie supplémentaire permettant de s'assurer qu'il est tenu compte des préoccupations des femmes à tous les niveaux de la Commission.

A cet égard il me faut mentionner que le personnel du CARFF a été particulièrement actif, et continuera de l'être, et qu'il consacrera une très grande part de son temps à des activités hors siège, aux échelons national et sous-régional. J'estime que cela est conforme à leurs attributions et la CEA s'enorgueillit de la nature opérationnelle de ses activités. Il a déjà été décidé que le personnel du CARFF serait présent à Addis-Abéba deux mois par an, en mars et en septembre, aux fins de formation sur le terrain et de coordination des activités. En raison de l'importance actuelle des activités du Centre et des réunions semestrielles du personnel prévues, la nomination de femmes au siège des MULPOCs sous-régionaux aura des effets positifs sur l'esprit d'équipe et favorisera la coordination des activités du CARFF. En fait, et vous en conviendrez j'en suis certain, les activités du Centre se développeront dans une large mesure grâce à sa présence à l'échelon sous-régional.

Madame la Présidente, Messieurs, tout le personnel de la CEA au nom duquel je m'exprime, répondra favorablement aux questions qui lui seront posées au cours de la Mission d'évaluation. Je sais que ceux des représentants des pays de la région qui ont accepté de consacrer trois semaines à vous conseiller seront également désireux de vous prêter toute l'assistance que vous pourrez leur demander de façon que vous soyez mieux à même de comprendre les besoins de l'Afrique. Nous comptons que vous formulerez des recommandations. Je vous souhaite la bienvenue.

ANNEXE VI

REMARQUES SUCCINCTES DU PRESIDENT DE LA MISSION D'EVALUATION

Je remercie en mon nom propre la CEA de m'avoir demandé de présider cette importante Mission d'évaluation. Je pense qu'il y a lieu de louer l'initiative consistant à demander à une personne originaire de la région de présider la mission dans la mesure où cela permet plus aisément d'aller au fond du problème et de mettre au point des solutions susceptibles d'être appliquées. Il en va de même en ce qui concerne l'initiative consistant à faire participer d'autres femmes de la Région. Cet échange d'idées avec les organismes donateurs devrait se révéler inappréciable.

Lorsque j'ai accepté de diriger la présente mission j'étais parfaitement consciente du fait qu'il s'agissait d'une entreprise difficile. Tout d'abord parce que l'on attend de nous que nous formulions des propositions concrètes, qui influeront non seulement sur les activités futures du Centre de recherches et de formation pour la femme mais également sur l'intégration de la femme africaine au développement.

Pour pouvoir s'acquitter honorablement de cette tâche il faudrait que l'ONU, la CEA et le Centre, les Etats membres et les organismes donateurs puissent procéder à une auto-analyse et qu'ils se livrent à une critique d'eux-mêmes. Nous devrions faire tout ce qui est en notre pouvoir pour évaluer dans quelle mesure les contributions versées par les organismes donateurs ont été utilisées efficacement aux fins de l'avancement de la femme. C'est-à-dire, en substance, qu'il conviendrait de déterminer dans quelle mesure le Centre participe efficacement à l'avènement de cet avancement. A mon sens c'est là que réside l'essentiel d'une évaluation de ce type.

Je tiens à assurer les organismes donateurs ici présents que nous attachons, nous Africaines, une grande importance au Centre, fondamentalement parce qu'il permet de concrétiser les aspirations des femmes africaines; nous sommes fières des activités du Centre. J'espère que les quelques pays dans lesquels se rendra la Mission donneront les mêmes assurances. Je souhaiterais qu'il en soit ainsi pour tous. Nous, représentantes des Etats membres, apprécions les contributions généreuses des donateurs que nous tenons pour un élément du combat mené pour l'instauration de la justice dans le monde ainsi qu'un élément de la recherche de l'humanité ayant pour objectif la pleine utilisation des ressources humaines aux fins de développement. Nous n'ignorons pas que jusqu'à une date récente les femmes, et notamment les femmes africaines, étaient les dernières à bénéficier du développement.

Il est nécessaire que les femmes africaines soient intégrées au développement de façon à parvenir à l'autonomie en matière de ressources, de personnel et de techniques. Cela est tout à fait conforme au nouvel ordre économique international qui vise à combler l'écart entre les pays développés et les pays en développement. Il est salutaire pour l'humanité d'aider ceux qui sont moins fortunés. C'est à ce titre que nous acceptons de relever le défi que représente l'amélioration de l'univers qui nous a été légué.

Je suis heureuse de constater qu'en dépit de toutes les difficultés déjà énumérées, l'Afrique a réalisé des progrès en ce qui concerne la participation des femmes au développement. Dans un certain nombre de pays des mécanismes nationaux ont été créés, des groupes sous-régionaux sont sur le point d'être mis en place et nous espérons que bientôt sera créé le Comité de coordination régional. Un nombre important de femmes africaines a accès aux organes de décision. D'autres ont acquis des qualifications professionnelles de haut niveau. Je pourrais poursuivre l'énumération. Cependant les problèmes posés par la pauvreté, la faim, l'ignorance, l'injustice sociale et leur cortège de maux prévalent toujours. C'est pourquoi il nous faut nous assurer la coopération de tous ceux qui désirent trouver des remèdes.

Je demanderai donc à tous les Etats membres représentés à la Mission de contribuer sans arrières pensées d'une manière constructive à cette tâche, de façon que nous puissions parvenir à formuler des recommandations concrètes qui permettront d'assurer une plus grande participation des femmes de cette partie du monde, conformément au plan d'action que nous avons élaboré dans le passé.

Je vous remercie de votre attention.

ANNEXE VII

ALLOCUTION ADRESSEE PAR MME HELVI SIPILA, SOUS-SECRETAIRE GENERAL AU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET AUX AFFAIRES HUMANITAIRES A LA MISSION D'EVALUATION DU CENTRE DE RECHERCHES ET DE FORMATION POUR LA FEMME DE LA CEA, 7-28 mars, 1978.

Nous déplorons vivement que le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires ne puisse être représenté à cette première et très importante Mission d'évaluation du Centre africain de recherches et de formation pour la femme de la CEA. Vous n'ignorez pas qu'il nous a fallu différer la vingt-septième session de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme et qu'en raison de ce report, les fonctionnaires du Centre devaient être présents à New York. Nous regrettons de ne pouvoir être parmi vous.

Je saisis cette occasion pour féliciter le Secrétaire exécutif, le Chef de la Division du développement social et le Chef du Service de la coopération et de la coordination de l'assistance technique ainsi que le personnel du CARFF, d'avoir doté le système des Nations Unies d'un programme régional inédit relevant d'une Commission économique dont l'objet est de permettre aux femmes, au même titre que les hommes, d'avoir pleinement accès aux moyens de développement et d'en bénéficier. En l'occurrence l'Afrique a pris la première place dans le monde, et vous êtes de ce fait l'orgueil du système des Nations Unies. La Mission d'évaluation à laquelle participent les organismes donateurs, y compris ceux qui sont rattachés au système des Nations Unies, ainsi que des représentants des pays de la région intéressés survient à une période cruciale, au moment où d'autres commissions régionales commencent d'entreprendre des activités intéressant les femmes. Au siège, nous comptons pouvoir faire bénéficier d'autres régions de vos conclusions, si vous et les autres dirigeants de la CEA le souhaitaient. Nous pensons que le programme de la CEA en faveur des femmes comporte de nombreux éléments susceptibles d'être adaptés aux besoins d'autres régions.

Enfin, en tant que Sous-Secrétaire général au développement social et aux affaires humanitaires au sein du système des Nations Unies et en tant que personne responsable des activités intéressant les femmes, je tiens à remercier les femmes et les hommes travaillant pour les organismes bilatéraux, multilatéraux et les organisations non gouvernementales qui assurent une aide, de la perspicacité dont ils font preuve en apportant leur concours au Centre pour la femme de la CEA, ainsi qu'à l'ONU au titre des activités qu'entreprend l'Organisation pour l'avancement de la femme - y compris au Fonds de contributions volontaires pour la Décennie de la femme. Sans votre attention et votre générosité un plus grand nombre d'années aurait été nécessaire pour entreprendre les programmes. Je compte que les membres de la Mission d'évaluation représentant lesdits organismes transmettront à leurs pays et organisations respectifs les remerciements que je leur adresse.

Mes collègues et moi-même souhaitons que votre Mission soit pleinement couronnée de succès.

Helvi Sipila
Sous-Secrétaire général au développement social
et aux affaires humanitaires.